

Promulgation
des Actes Synodaux

Albert ROUET

Par la grâce de Dieu serviteur de l'Évangile,
dans la communion du Siège apostolique,
envoyé comme archevêque de POITIERS

Après la convocation du synode diocésain en la fête de Pentecôte 2001,

Après la session des quatorze assemblées territoriales tenues en mon nom, et sous la présidence des vicaires épiscopaux, dont les orientations sont reconnues et adoptées par ce même Acte

Après la session des deux assemblées générales du synode,
tenues sous ma présidence

ayant pris connaissance du résultat des votes régulièrement recueillis,

ayant reçu les textes définitifs adoptés par l'assemblée synodale,

conformément au droit universel de l'Église,

JE PROMULGUE ET PUBLIE

le texte authentique ci-joint,

comme Actes du deuxième synode de Poitiers

pour en faire la loi pastorale de ce diocèse,

l'orientation des efforts à entreprendre

et la règle des actions engagées.

Sous le titre "SERVITEURS D'ÉVANGILE",

Ces Actes entreront en vigueur le jour de Noël 2003

Que le Christ nous accompagne !

Donné à Poitiers, le Dimanche 30 novembre 2003

1er dimanche de l'Avent

Par Mandement,

Joseph Fauchereau Albert Rouet

Chancelier Archevêque de Poitiers

LES GRANDES ÉTAPES DU SYNODE

Pentecôte 2001

Convocation officielle d'un synode particulier par Mgr Rouet.

Septembre 2001 – février 2002

Large consultation des habitants en Vienne et Deux-Sèvres, croyants ou non, à partir du premier questionnement :

"Donner du sens à la vie et dessiner l'Eglise".

Avril 2002

Publication d'un texte de Mgr Rouet : "Vivre le synode comme une démarche spirituelle" (Eglise en Poitou n° 31).

Mai 2002

Publication officielle de la Loi électorale des assemblées générales du synode (Eglise en Poitou n° 35).

Mai – juin 2002

Tenue des quatorze assemblées territoriales du synode, selon leurs quatre finalités :

1 - Evaluer les traits de mentalités des habitants du territoire à partir des réponses au questionnaire :

"Donner du sens à la vie et dessiner l'Eglise" ;

2 - Formuler quelques orientations fondamentales pour la mission dans le territoire, en fonction de l'évaluation précédente ;

3 - Engager le processus électif en vue des deux Assemblées générales du synode ;

4 - Célébrer la foi de l'Eglise.

Juillet 2002

Suite aux assemblées territoriales, publication d'un texte de Mgr Rouet : "Lire et se réjouir" (Eglise en Poitou n° 44).

Octobre 2002

Publication des orientations votées dans les assemblées territoriales du synode : "Convergences et spécificités" (Eglise en Poitou n° 9).

Janvier – décembre 2002

Consultation des acteurs et ministres de l'Evangile :

"Appelés à servir l'Evangile".

Octobre 2002 – avril 2003

Lecture du Livre des Actes des Apôtres et mise en récit de notre vie de foi en Eglise, aujourd'hui.

Janvier 2003

Publication officielle de la lettre de convocation des délégués aux assemblées générales du synode, membres de droit, nommés et élus (Eglise en Poitou n° 20).

Ce même dossier comporte le règlement des assemblées générales du synode.

Février 2003

Envoi du projet de cahier synodal, aux délégués.

Février – mars 2003

Lecture et propositions d'amendements du projet de cahier synodal.

Fin avril

Envoi du cahier synodal n°1, après étude des propositions d'amendements par la commission consultative.

17 – 18 mai 2003

Première assemblée générale du synode, à Poitiers.

Fin juin 2003

Publication et envoi du cahier synodal n° 2.

13 – 14 septembre 2003

Seconde assemblée générale du synode, à Poitiers.

30 novembre 2003

Promulgation officielle des Actes synodaux, en la cathédrale Saint Pierre, à 15 h.

ACTES SYNODAUX

0. Introduction : Vers un nouveau visage d'Eglise

I. Au service de la Mission

10. Introduction : un cheminement d'un synode à l'autre

101. Des repères et des évolutions

102. Des constats et des appels

11. Une Eglise disponible à l'appel du Seigneur

111. Un texte : l'Esprit nous envoie

112. Des attitudes

113. Des orientations

12. Une Eglise envoyée en mission dans ce monde

121. Un texte : L'Esprit est donné à tous

122. Des attitudes

123. Des orientations

13. Une Eglise invitée à la joie de l'accueil et du partage

131. Un texte : l'accueil de la foi de tous

132. Des attitudes

133. Des orientations

14. Une Eglise dont les membres vivent dans une société

laïque et pluraliste

141. Un texte : la foi n'est pas toujours accueillie

142. Des attitudes

143. Des orientations

II. Vivre la Communion dans les Territoires

20. Introduction : *"La parole échangée, la mission partagée prennent chair en notre histoire"*

201. En chaque territoire, des orientations votées

**21. Connaître les réalités humaines, dans les territoires,
et être présents**

211. Là où s'organise la vie sociale

Des orientations

212. Avec les personnes en situation de fragilité et de précarité

Des orientations

22. S'organiser pour servir la communion et la mission

221. Des attitudes

Des orientations

222. Une organisation territoriale

Des orientations

**23. Prendre les moyens nécessaires à la mise en œuvre
des orientations diocésaines**

231. L'information et la communication

Des orientations

232. Des formations

Des orientations

233. La gestion de moyens matériels

Des orientations

III. Avec des Acteurs et des Ministres de l'Évangile

30. Introduction : Aujourd'hui, un temps de grâce

301. L'Église appelée et appelante

**31. Tous les membres du Peuple de Dieu sont appelés
à devenir acteurs**

311. Des convictions

312. Des orientations

32. Envoyés pour la mission

321. Convictions pour l'avenir

322. Des orientations

33. Des ministres de l'Évangile pour aujourd'hui

331-332. L'évêque, les prêtres et les diacres

Des orientations

333. Les ministères reconnus

Des orientations

334. L'articulation des ministères

Des orientations

335. Une culture de l'appel

Des orientations

4. Appelés à recevoir le synode

0. VERS UN NOUVEAU VISAGE D'EGLISE

01. Célébré dix ans après la promulgation des Actes synodaux Routes d'Évangile, le présent synode veut faire le point sur le chemin parcouru ensemble et préciser les orientations adaptées aux années qui viennent. Pour ce faire, les deux consultations menées : "Donner du sens à la vie et dessiner l'Église", puis "Appeler à servir l'Évangile" ont permis d'entendre ce que "l'Esprit dit aux Églises" (Ap 2, 7-3, 22) à travers ceux et celles qui se sont exprimés. En outre, les assemblées territoriales du synode* ont mis en valeur la diversité des visages du diocèse*.

La démarche vécue depuis deux ans introduit la cohérence des trois chapitres :

- L'écoute des hommes et des femmes dont nous partageons les conditions de vie nous pousse à rendre témoignage de l'Évangile qui donne sens à nos existences humaines. Nous croyons que "Dieu a tant aimé le monde qu'il a envoyé son fils unique" (Jn 3, 16). En cela même, nous sommes attendus au service de la mission*.

- Les assemblées territoriales du synode appellent à vivre la communion dans les territoires*. La diversité des visages du diocèse* manifestée dans les quatorze territoires* ouvre des chemins pour valoriser les initiatives locales au sein d'une conscience diocésaine. Cet enracinement de la foi en chaque territoire* cherche à stimuler la responsabilité de tous les baptisés-confirmés, sur fond de confiance mutuelle.

- Aujourd'hui, la diversification et la multiplicité des acteurs* et des ministres* de l'Évangile constituent des motifs d'actions de grâce en même temps qu'une responsabilité nouvelle "pour bâtir le corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude" (Ep 4, 12-13).

02. Au cours de ce synode*, la lecture et la méditation du Livre des Actes des Apôtres invitent tous les catholiques à se nourrir de la Parole de Dieu et à puiser aux sources de la foi. En ce sens, nous sommes engagés dans une démarche spirituelle. Dans les incertitudes du temps, le Christ nous précède. Parce que "les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ" nous désirons nous engager résolument sur des chemins de lucidité et d'espérance.

03. Ce synode* constitue un temps privilégié d'expression du Peuple de Dieu, en sa diversité, sous la présidence de son archevêque*. Parce que l'Esprit Saint parle dans les langages humains, nous croyons que toute voix mérite d'être entendue, spécialement celles que nous écoutons peu. Nous connaissons des tentations de repliement et de peur. En même temps, nous percevons l'appel à "avancer au large" (Lc 5, 4) de façon inventive et créatrice. En cela, nous attestons qu'il existe des ressources en Poitou qui attendent d'être révélées à elles-mêmes. La conscience vive des enjeux pour la mission* de l'Église catholique en Poitou nous pousse à entendre la question : "Qui enverrai-je ?" (Is 6, 8) – et à y répondre – pour que se lèvent des acteurs* et des ministres* de l'Évangile.

I. AU SERVICE DE LA MISSION

10. Un cheminement d'un synode à l'autre

Le précédent synode* diocésain de l'Église catholique en Poitou fut célébré en deux sessions : le 11 novembre 1992 et les 29-30-31 mai 1993 (Pentecôte). Les Actes de ce synode, promulgués par l'évêque, Mgr Joseph Rozier, ont été publiés sous le titre Routes d'Évangile (RE). Selon les dispositions prévues par le texte synodal lui-même, les mises

en œuvre des orientations et des décisions ont fait l'objet de régulières évaluations par les différents conseils diocésains*. De même, les rendez-vous programmés furent honorés : l'assemblée des conseils diocésains, les 26 - 27 avril 1997 (RE n° 814) et le forum de la jeunesse, les 29 - 30 mai 1999.

101. Des repères et des évolutions

1011. Routes d'Évangile, en son chapitre premier "Chrétiens dans le monde d'aujourd'hui", portait un regard de foi sur ce monde, en rapport avec la figure biblique de l'alliance : "C'est dans le monde tel qu'il est, avec ses joies et ses espoirs, mais aussi avec ses tristesses et ses angoisses que nous avons à vivre cette Alliance et à la signifier, particulièrement avec ceux qui souffrent, les exclus, les laissés pour compte" (RE n°10). Les expressions émises dans le premier temps de l'actuel synode* rappellent ces situations de souffrance. Elles redisent aussi la volonté d'un engagement résolu des catholiques dans la vie sociale. Ainsi, le sens donné à la vie humaine, en fidélité à la foi chrétienne, prend forme dans la fraternité, la solidarité, la responsabilité sociale. En vue d'un tel service de l'humanité concrète, les croyants et les non-croyants, peuvent se rejoindre dans une commune foi en l'homme. Mais le monde est dur pour les plus faibles lorsque règne le "chacun pour soi". Tant en notre région qu'à l'échelle du monde, des personnes, des familles, des groupes humains se trouvent en situation d'exclusion.

1012. Une conviction fondamentale, concernant la famille, est affirmée dans le chapitre deuxième de Routes d'Évangile : "Le message de la foi contient cette assurance et cette annonce que la famille unie, fidèle et ouverte est un bien pour la société" (RE n°210). Les réflexions de l'actuel synode* s'intéressent largement à la vie familiale. Elles disent ses fragilités, mais elles la présentent surtout comme un lieu de solidarité confiante. La famille, lieu d'un amour partagé, est de plus en plus considérée comme l'instance qui assure la transmission de repères et de valeurs. Elle permet l'acquisition de compétences pour s'insérer dans la vie et pour affronter les difficultés de l'existence. La famille doit prendre toute sa place dans la vie sociale (école, associations...). Elle ne peut, seule, suppléer l'absence de solidarité et de sens du bien commun. A trop lui demander, on risque de l'affaiblir encore.

1013. La difficulté de certains **jeunes** à trouver leur place dans la société et dans l'Église - déjà mentionnée dans le chapitre troisième de Routes d'Évangile (RE n° 313) - s'est exprimée aussi au forum de la jeunesse (1999). Elle est soulignée également dans la démarche synodale. Pour les jeunes, avoir sa place dans l'Église, c'est être acteurs* en coresponsabilité, en partenariat fraternel avec leurs aînés. Cependant, la rencontre entre les différentes générations, attendue par tous, ne se réalise que de manière partielle. Les jeunes ont parfois du mal à se sentir chez eux en ce monde et dans l'Église : leurs références culturelles peuvent paraître étrangères. Leur désir d'être acteurs* et responsables s'inscrit dans un parcours qui passe par un temps d'expérience. Ils craignent que l'attention portée sur eux par les autres générations ne soit d'abord guidée par un souci de conservation alors qu'ils souhaitent qu'on leur confie de vraies responsabilités partagées et claires.

1014. En relisant Routes d'Évangile, l'assemblée des conseils diocésains* (1997) avait retenu trois défis comme caractéristiques de notre époque :

La modernité, marquée par les nouvelles techniques et les évolutions culturelles caractérisées par l'autonomie des individus.

La pauvreté, avec l'accentuation des écarts dans les possibilités d'accès aux biens, tant ici, dans notre région et dans notre pays, qu'en de nombreuses parties du monde.

La recherche de sens, avec une mise en valeur de la spiritualité, y compris sous la forme de "spiritualités agnostiques", ainsi qu'une quête d'épanouissement personnel.

1015. Parmi les **évolutions actuelles**, nous - délégués synodaux - notons des aspirations fortes à un bonheur partagé, à une vie humaine solidaire, à une existence commune sous le signe de l'amour. Mais ces attentes se heurtent aux difficultés de la vie sociale et à l'affaiblissement des liens institutionnels. Le monde actuel semble privilégier les forts au détriment des plus faibles. Le monde économique est pris dans une logique financière à court terme où l'entreprise est, de moins en moins, un lieu pour trouver son utilité et ses repères. Les solidarités se vivent surtout dans le cadre de réseaux d'affinités et de choix. Ces soutiens mutuels profitent surtout à ceux et celles qui sont bien intégrés dans la société et qui bénéficient d'un capital de relations. L'espoir d'un monde plus humain prend forme en des engagements sociaux, politiques ou syndicaux. La vie associative y contribue aussi largement par le développement d'une convivialité de proximité et par les solidarités au-delà des frontières. Cependant, il est difficile de vivre la confiance quand l'avenir semble menaçant, quand on n'a pas une force suffisante pour faire face aux difficultés de la vie ou encore lorsque l'autre est vu d'abord comme un concurrent.

102. Des constats et des appels

1021. Se référant à l'enseignement biblique, les chrétiens se souviennent que **la promesse de vie** et d'amour vaut pour tous les êtres humains. L'Eglise diocésaine reconnaît que sa mission* la conduit à manifester concrètement la Bonne Nouvelle du salut en Jésus-Christ. Pour cela, elle est appelée à tenir compte des conditions d'existence, des manières actuelles de penser, d'espérer et d'agir. Elle doit aussi présenter fidèlement ce qui constitue le cœur de la foi. La vie donnée dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ ouvre, aujourd'hui encore, des chemins de vie pour les femmes et les hommes de ce temps.

1022. Nous constatons une accélération du **détachement des personnes, à l'égard des religions instituées** et une diversification croissante des repères aptes à orienter l'existence. Une telle prise de distance ne signifie pas forcément une absence de rapport avec une institution religieuse ou un refus de toute référence culturelle concernant les religions. Il s'agit d'abord d'une affirmation de liberté individuelle.

L'aspiration au développement de chacun va de pair avec une défiance à l'égard des institutions, tant religieuses que politiques. L'épanouissement personnel se fonde sur une mise en valeur du corps et de ses sensations et sur une valorisation de l'instant présent. Dans le même temps, l'affirmation d'un intérêt pour la spiritualité et l'attente forte d'amour dans le cadre familial manifestent l'aspiration à une vie humaine dépassant la seule recherche d'avantages matériels. Cette recherche est l'expression d'un sentiment de fragilité face à l'obligation faite à chacun de ne devoir compter que sur ses seules forces. Elle exprime aussi certaines inquiétudes devant un avenir perçu comme incertain voire menaçant. Les communautés chrétiennes sont appelées à ne pas ignorer ces peurs et ces faiblesses, mais elles doivent en tenir compte sans peser sur les consciences.

1023. Alors que certains de nos contemporains ont l'impression "d'être en trop", la proposition de la foi chrétienne s'inscrit dans le désir des personnes d'être reconnues pour elles-mêmes et appelées par leur nom, afin d'avancer dans la confiance et l'espérance. Dans une perspective évangélique, il s'agit de découvrir que la réalisation de soi consiste à **"donner sa vie"** à la suite de Jésus-Christ. Cette attitude est profondément humaine : reconnaître l'amour de Dieu comme un don qui nous précède et qui nous fait vivre. Quand le Seigneur propose son alliance, il n'attend pas à la liberté humaine, il lui offre de se déployer dans le service des frères.

Les communautés chrétiennes sont appelées à être un signe de l'amour de Dieu effectivement offert à tous. Elles sont sollicitées pour vivre une expérience de solidarité fraternelle qui suscite la confiance, de telle manière que chacun puisse connaître la joie de donner sa vie. A la suite de Jésus-Christ, la légitime aspiration à devenir soi-même se réalise dans le cadre d'un amour reçu et partagé.

1024. L'Eglise catholique en France reconnaît le caractère positif de la laïcité. Dans ce cadre institutionnel qui prend en compte le pluralisme de notre société, elle désire contribuer au respect de la dignité de chaque personne et à l'organisation d'une vie commune sous le signe de la justice. Les communautés chrétiennes s'ouvrent au **dialogue**, servantes de la quête spirituelle des personnes et soucieuses du développement humain de tous. Elles soutiennent les chrétiens et les différents groupes de croyants, mais aussi tous ceux qui agissent au service d'une solidarité fraternelle. La proposition du message évangélique ouvre un chemin d'humanisation et d'espérance pour les femmes et les hommes de ce temps.

1025. Ces quelques traits de la vie culturelle et sociale étant précisés, il importe de recueillir l'enseignement biblique des Actes des Apôtres concernant la mission des chrétiens, de manière à présenter des attitudes et des orientations qui guideront la vie de notre Eglise diocésaine au cours des années qui viennent.

11. Une Eglise disponible à l'appel du Seigneur

111. Un texte : L'Esprit nous envoie

"Paul et Silas parcoururent la Phrygie et la région galate, car le Saint Esprit les avait empêchés d'annoncer la Parole en Asie. Arrivés aux limites de la Mysie, ils tentèrent de gagner la Bithynie, mais l'Esprit de Jésus les en empêcha. Ils traversèrent alors la Mysie et descendirent à Troas. Une nuit, Paul eut une vision : un Macédonien lui apparut, debout, qui lui faisait cette prière : "Passe en Macédoine, viens à notre secours !" A la suite de cette vision de Paul, nous avons immédiatement cherché à partir pour la Macédoine, car nous étions convaincus que Dieu venait de nous appeler à y annoncer la Bonne Nouvelle" (Ac 16, 6-11).

L'Esprit conduit les Apôtres de deux manières : négativement en les "empêchant" de réaliser le projet qu'ils s'étaient fixé ; par une incitation positive, ensuite, en les dirigeant vers la Macédoine. A la suite d'une vision - manifestation de la volonté de l'Esprit - et de l'urgence de la situation, les deux missionnaires passent en Macédoine. Convaincus, ils se mettent immédiatement en route pour "annoncer" la Bonne Nouvelle. Nous percevons l'importance du discernement dans toute volonté de mission*. C'est une grâce de l'Esprit que d'être attentif aux autres et d'entendre leur appel, c'en est une autre que de ne pas hésiter à s'aventurer en terre inconnue. L'action de l'Esprit pose la mission* en termes d'appel et non d'abord en termes d'initiative personnelle.

112. Des attitudes

1121. Accueillir ce monde et se mettre à son service

Nous sommes invités à être attentifs aux appels de nos contemporains. Nous partageons la même humanité, les mêmes joies et les mêmes peines. Notre foi au Dieu de Jésus Christ nous assure que l'avenir reste ouvert pour tous, même quand la situation ne correspond pas à nos espérances. Il s'agit de nous mettre à l'écoute des personnes qui nous entourent et de les aider, selon nos possibilités, sans comptabiliser les résultats de notre action. Nous nous laissons conduire par l'Esprit Saint et nous nous laissons "enrichir" spirituellement par cette démarche. Le ministère diaconal nous éveille à cette perspective.

1122. Accueillir les situations qui s'offrent aux communautés chrétiennes

Ce n'est pas nous qui traçons le chemin à suivre. En tant que disciples du Christ et membres de communautés chrétiennes, nous nous laissons guider par la "voix" de Dieu pour trouver ce chemin. Nous nous réjouissons de ce dépouillement et de ce refus d'un certain pouvoir, car c'est le Seigneur qui nous appelle sur cette voie. Si notre vie de chrétien, et peut-être aussi la situation de notre Eglise diocésaine, ne sont pas telles que nous les avions prévues, nous avons confiance en Dieu et nous nous laissons conduire par l'Esprit. Nous sommes invités, chaque jour, à poursuivre la construction d'une Eglise prophétique.

113. Des orientations

1131. Au nom de la mission*, il importe d'être disponible aux appels du monde. Des catholiques pratiquants ou peu pratiquants, mais aussi des personnes éloignées de l'Eglise, ont répondu au questionnaire du synode. Leurs paroles ont été entendues.

Dans un esprit d'ouverture, les secteurs pastoraux, les services et les mouvements se donneront les moyens de poursuivre ce dialogue pour préciser les demandes, définir des priorités et faire connaître les propositions qui en découlent. Certains ont pris des initiatives de rencontres en quartier, en famille, au travail. Nous sommes redevables d'une réponse et de nouveaux échanges.

1132. Nous avons à prendre le risque d'appeler des personnes nouvelles, de les accompagner et de leur proposer des formations. Nous voulons éviter la surcharge des personnes qui sont très sollicitées, en interpellant d'autres, au nom de leurs propres charismes. Des innovations locales, parfois simples à mettre en œuvre, doivent être encouragées en accord avec les orientations de l'Eglise diocésaine.

1133. Pour tous les chrétiens, le terrain de la mission* est la famille, le travail, l'habitat, les engagements associatifs, syndicaux, politiques que nous vivons avec d'autres, chrétiens ou non. Les membres des mouvements* apostoliques partagent la vie des personnes de leur milieu social et cherchent à lire les signes de la présence de Dieu dans leur vie quotidienne. Ils savent :

- Relire leur pratique à la lumière de l'Evangile et proposer des formations à cette relecture.
- Inviter de nouvelles personnes à prendre part à cette réflexion.

A la suite de l'assemblée des conseils de 1997, nous proposons que ces mouvements* se donnent les moyens :

- D'ouvrir les temps d'approfondissement de la foi à d'autres chrétiens.
- D'apporter leurs compétences propres au dynamisme apostolique des différents groupes chrétiens qui se feront accueillants aux initiatives des mouvements.

1134. Les évolutions de la famille se sont accentuées depuis le synode* précédent. Elles modifient peu à peu nos manières de penser et d'agir. Nous encourageons les groupes, les services* et les mouvements* à relire le chapitre 2 de Routes d'Evangile concernant la famille de façon à le travailler à nouveau en tenant compte des récentes évolutions. Il s'agit d'orienter la réflexion et l'action en fonction des nouvelles situations qui se présentent.

1135. Nous souhaitons prendre en compte la dimension culturelle de l'humanité comme un lieu pastoral majeur pour notre temps. Les hommes se perçoivent eux-mêmes, envisagent leur rapport au monde et s'inscrivent dans une histoire selon un point de vue culturel. Notre façon de vivre ensemble est marquée par des références qui doivent permettre les rencontres et les échanges interculturels. Notre mission* vise la compréhension entre les hommes et les femmes, contribuant ainsi à valoriser les aspects humanisants de leur patrimoine de telle sorte qu'il soit au service de tous. De cette façon, chacun pourra accéder à la pleine reconnaissance des différentes dimensions constitutives de sa personne.

Nous voulons encourager toutes les initiatives qui aident les hommes à prendre connaissance de leur patrimoine commun mais aussi à devenir sujets de leur propre histoire. Nous voulons également valoriser le dialogue entre les cultures. Il permet à chacun d'être reconnu dans ce qui fait son identité.

12. Une Eglise envoyée en mission dans ce monde

121. Un texte : l'Esprit est donné à tous

"Vous allez recevoir une puissance, celle du Saint Esprit qui viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre" (Ac 1, 7-8).

Avant de les quitter, Jésus annonce deux choses à ses disciples : la réception de l'Esprit et la mission* universelle. Les disciples recevront donc l'Esprit à la Pentecôte et ils ouvriront peu à peu sous son impulsion, la mission* aux dimensions du monde. Ils iront vers "toutes les nations" (Lc 24, 47). Mais cette mission* n'est pas terminée. Elle se poursuit aujourd'hui. C'est à nous qu'est adressé l'appel : "Vous serez mes témoins" (Ac 1, 8). L'Esprit que nous avons reçu, comme les Apôtres, donne le courage et l'intelligence pour témoigner, c'est-à-dire pour annoncer le Christ ressuscité à tous.

122. Des attitudes

1221. Reconnaître les signes de l'amour de Dieu offert à toute l'humanité et en vivre

Nous sommes invités à connaître et à faire connaître à tous ce Dieu qui nous fait vivre et qui nous comble de ses bienfaits. La Bonne Nouvelle, c'est que Dieu répand son Amour sur toute la terre, pour chacun de ses enfants, c'est-à-dire pour chaque être humain présent en ce monde. Notre mission* est de vivre et d'annoncer cette Bonne Nouvelle dans le respect de la liberté de chacun, de provoquer ou d'encourager les actions qui témoignent de cet amour. Nous pouvons aussi être les témoins d'actes d'amour et de paix, de la part de ceux qui ne croient pas de la même façon que nous. Nous nous réjouissons également de ces attitudes. Elles nous invitent à partager nos convictions avec toutes les personnes rencontrées.

1222. Se réjouir des différents visages de l'Eglise diocésaine

La foi chrétienne peut être vécue de différentes manières. En cela, nous reconnaissons une Eglise aux visages multiples, ayant une histoire riche qu'il importe de faire connaître, y compris dans notre diocèse*. Nous invitons à mettre en commun ces différentes approches du mystère de Dieu, à parler de notre foi et à partager notre culture chrétienne.

123. Des orientations

1231. Nous encourageons chaque groupe, communauté, service* et mouvement* à approfondir sa spécificité, et à s'ouvrir le plus largement possible. Chaque membre de l'Eglise diocésaine est invité à être à l'écoute des personnes avec lesquelles il vit, à témoigner de sa foi et à être acteur* là où les hommes se lèvent pour défendre leur dignité. Nous encourageons les catholiques du diocèse* à prendre la parole et à témoigner dans les communautés chrétiennes, mais aussi dans les médias et dans les lieux de débats (existants ou à créer). L'importance de cette prise de parole pour soutenir des personnes en difficulté, faire connaître leur situation et rappeler leur dignité, nous est redite notamment par ceux et celles qui sont concernés par des handicaps, des situations sociales ou familiales difficiles, des souffrances physiques ou morales. Des actions ont été engagées dans le diocèse* auprès de femmes en détresse, de personnes dépendantes de l'alcool, de malades du sida, etc ... Ces actions feront l'objet d'une communication au plus grand nombre. Ces engagements et ces témoignages sont nécessaires afin de briser la solitude et l'indifférence qui détruisent la personne humaine. Dieu aime chacun personnellement.

Les communautés chrétiennes seront attentives à la vie des hommes et des femmes des pays où règnent la violence et la pauvreté. Elles prendront et soutiendront des initiatives concertées propres à répondre aux besoins spirituels et matériels de ces populations.

1232. Notre diocèse* est marqué par une longue histoire de la foi. Il fait mémoire de témoins et de saints. Il se souvient de fondateurs d'instituts religieux. Depuis des siècles, les chrétiens du Poitou n'ont cessé de construire des églises, de peindre, de sculpter et d'écrire. Tout ceci constitue un patrimoine qui nous est commun. Il ne doit pas être gardé pour nous seuls. C'est un excellent outil de découverte, de catéchèse, d'intelligence de la foi et d'invitation à la prière.

13. Une Eglise invitée à la joie de l'accueil et du partage

131. Un texte : L'accueil de la foi de tous

"Il se trouvait à Lystre un homme qui ne pouvait pas se tenir sur ses pieds ; étant infirme de naissance, il n'avait jamais marché. Un jour qu'il écoutait Paul parler, celui-ci fixa son regard sur lui et, voyant qu'il avait la foi pour être sauvé, il dit d'une voix forte : Lève-toi, droit sur tes pieds ! l'homme bondit : il marchait" (Ac 14, 8-10).

Le rôle des Apôtres est de témoigner de la Bonne Nouvelle à tous ceux qui lui sont ouverts. Ce témoignage se manifeste de deux manières : la parole et les signes. La relation qui s'est établie entre Paul et le paralytique est une relation de confiance et d'accueil. Paul prêche pour tous, parce que tous ont droit à la Bonne Nouvelle, à commencer par les plus humbles et les plus pauvres. Le paralytique est attentif au discours de Paul. Il accueille de tout son être la Parole annoncée par l'Apôtre. La symbolique exprime le passage de la mort à la vie réelle, et celui de l'endormissement spirituel à la foi. "Lève-toi !" c'est le terme employé pour dire la Résurrection !

132. Des attitudes

1321. Témoigner du message de charité du Christ au cœur de notre vie quotidienne

Selon l'enseignement de Jésus, notre Eglise se veut accueillante et généreuse envers les plus fragiles, les personnes isolées, pauvres et souffrantes. Nous sommes invités à concrétiser tous les jours cette solidarité, dans les actes de la vie quotidienne et dans les célébrations. Nous savons aujourd'hui combien les plus "pauvres" peuvent avoir à nous donner. Nous accueillons avec intérêt ces échanges. Nous nous efforçons de nous comporter comme des frères avec tous, en privilégiant l'accueil de chacun dans les célébrations.

1322. Accueillir la foi des plus faibles dans notre communauté

L'Eglise diocésaine veut ouvrir ses portes aux plus faibles et à ceux et celles qui semblent loin d'elle. Elle cherche à vivre le dialogue avec tous pour servir les quêtes spirituelles exprimées par ces personnes. Ils nous apprennent ce qu'est la pauvreté, comme Jésus nous l'a enseigné.

En tant que membres de cette Eglise, nous sommes appelés à manifester notre joie d'être chrétiens et à nous rendre disponibles aux évolutions. Il importe tout particulièrement que nous vivions les sacrements comme un don de Dieu à partager.

1323. Accueillir la nouveauté

Notre communauté reçoit comme un cadeau les inspirations nouvelles apportées par les enfants, les jeunes et les personnes qui arrivent en son sein. Elle accueille les idées qui apparaissent. Elle favorise les formes d'expression artistique (musicales ou autres) et les moyens de communication propres aux nouvelles générations : ces formes d'expression peuvent permettre à la communauté de se rapprocher de Dieu.

Toute la communauté chrétienne porte la responsabilité des enfants et des jeunes. Elle est soucieuse de porter une attention particulière à ce qu'ils sont et elle les accompagne pour qu'ils soient eux-mêmes acteurs* d'un cheminement humain et spirituel. Leur génération est marquée par le pluralisme. Beaucoup sont loin de l'Eglise. Certains se reconnaissent dans l'Eglise : il convient de leur donner toute leur place et de les aider à être missionnaires auprès de ceux, jeunes et adultes, qu'ils rencontrent. Nous avons à réfléchir sur la façon dont nous pourrions entrer en dialogue avec les 25 – 40 ans, eux-mêmes parents de ces enfants et de ces jeunes.

133. Des orientations

1331. Le Christ est mort et ressuscité pour tous les hommes. Il importe d'accueillir avec discernement les demandes sacramentelles et d'accompagner les personnes qui les expriment. Nous demandons que les services diocésains aident concrètement les communautés chrétiennes en ce sens. Un travail est à poursuivre au sein du conseil diocésain des services, pour croiser des compétences spécifiques :

- Dans le domaine de la liturgie, de la catéchèse, et du catéchuménat mais aussi dans le domaine de la formation, y compris artistique et culturelle.
- Dans l'échange avec des groupes spécifiques : les jeunes, les enfants, les familles.
- Dans le partage de situations de vie particulières : les personnes en situation de handicap, celles qui ont des difficultés familiales et sociales ou de graves problèmes de santé, celle qui sont d'une culture différente.

Une meilleure collaboration des services* doit permettre aux groupes de chrétiens d'accéder à des moyens utiles pour vivre un accueil adapté au plus grand nombre. En ce sens, des initiatives déjà vécues (par exemple par les personnes en situation de handicap) contribuent à une participation pleine et entière aux célébrations et à la vie de l'Eglise. Pour d'autres groupes, des demandes sont formulées concernant la forme et le contenu des célébrations, la qualité des rencontres et de la prière commune. L'Eglise diocésaine est interpellée et invitée à réfléchir pour renouveler les

modalités d'accueil et d'accompagnement des démarches sacramentelles. Dans le même esprit, toute démarche et demande faite à l'Eglise doit être accueillie.

1332. Chaque communauté chrétienne doit avoir le souci de rencontrer les enfants et les jeunes, là où ils vivent. Chaque équipe d'animation pastorale* (EAP) et chaque conseil de mission* au plan du territoire*, appellera des adultes à s'impliquer avec eux. Une formation leur sera proposée dans le cadre des mouvements* et des services*.

1333. Aujourd'hui, les enfants et les jeunes ont soif de temps forts spécifiques et de la présence de témoins qui leur permettent de construire leur identité humaine et chrétienne.

Avec eux, de jeunes adultes seront appelés à organiser et à vivre ces temps forts. Ceux-ci permettent des échanges sur leurs interrogations, leurs doutes et leurs désirs. Ils contribuent aussi à leur formation.

1334. Les communautés éducatives (établissements catholiques, aumôneries de l'enseignement public, familles, mouvements*,...) qui proposent une éducation empreinte de l'Evangile doivent être encouragées à soutenir les jeunes dans leurs projets d'avenir, leurs demandes d'expression, de débats, de responsabilités, dans l'Eglise et la société. Elles seront soutenues au plan du territoire* et du secteur pastoral* en même temps qu'invitées à s'y impliquer. C'est également à ce niveau des territoires* et des secteurs* qu'il convient d'offrir, pour des jeunes qui sont apprentis, au travail ou en situation précaire, une participation à des groupes d'Eglise.

14. Une Eglise dont les membres vivent dans une société laïque et pluraliste

141. Un texte : La foi n'est pas toujours accueillie

"Au mot de "résurrection des morts", les uns se moquaient, d'autres déclarèrent : "Nous t'entendrons là-dessus une autre fois"" (Ac 17, 32).

Les Apôtres annoncent Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts. Une telle réalité est proprement inouïe. Elle heurte les façons de penser. Elle apparaît comme absurde. Il s'ensuit moquerie ou refus d'entendre la Parole. Cependant, tous ne sont pas hostiles ou indifférents. Aujourd'hui encore cette Bonne Nouvelle conserve sa nouveauté. Elle bouleverse l'histoire personnelle et l'histoire du monde. Tout homme est appelé à accueillir la vérité de cette annonce et à la recevoir par le témoignage de l'Eglise.

142. Des attitudes

1421. Participer aux débats et aux actions concernant la dignité humaine

Nous sommes invités à témoigner de la Bonne Nouvelle et à annoncer le Christ ressuscité, dans le respect de la liberté de chacun. Ainsi, nous sommes conviés à prendre part aux débats et aux recherches qui animent notre société toujours en évolution. Il importe pour cela de traiter des problèmes posés par les progrès actuels, par les modes de pensée et de vie. Les groupes chrétiens se référeront à l'enseignement de l'Eglise concernant la promotion de la paix et de la justice, le respect de la vie, de la personne et de toute la création. Cela nous permet de contribuer au développement de l'humanité. La foi chrétienne s'inscrit à chaque génération dans la société où elle vit. L'Eglise prend position, en parole et en acte, par l'attitude de ses membres.

1422. Promouvoir l'évolution de l'Eglise diocésaine au sein de la société

Nous sommes invités à partager notre démarche chrétienne avec les autres afin de renouveler et de raviver notre foi. L'Eglise est en mouvement permanent, au rythme des hommes et des femmes qui la constituent. Elle est toujours en recherche. Elle est ouverte aux idées nouvelles, aux évolutions scientifiques, culturelles et artistiques, ainsi qu'aux progrès qui peuvent améliorer la vie humaine. Cette évolution est fidèle dans la mesure où les communautés chrétiennes demeurent attentives à la Parole de Dieu qui est notre lumière (Ps 118, 105). Pour ce faire, l'Ecriture doit être explicitée et exprimée de manière à être comprise par les hommes et les femmes d'aujourd'hui.

143. Des orientations

1431. La formation des chrétiens doit être encouragée. Elle n'est pas réservée à quelques-uns. Elle participe de la nature de l'Eglise, en tant que celle-ci se reçoit de la Révélation et s'inscrit dans la continuité d'une Tradition vécue dans l'histoire. Elle s'appuie sur le vécu et les acquis du quotidien. Elle prend en compte l'initiation chrétienne et la pratique des sacrements. Elle se développe par le discernement : il s'agit de prendre du temps pour réfléchir aux actes et aux choix de sa propre vie, pour les confronter à la Parole de Dieu. Le diocèse* doit continuer à investir dans la formation avec des intervenants qualifiés dans les domaines de la bible, de la théologie et de l'histoire du

christianisme, mais aussi dans l'interdisciplinarité avec les sciences humaines (économie, politique, art et culture, anthropologie, sociologie, psychologie, bioéthique...).

La demande de formation émane également de groupes de chrétiens locaux qui souhaitent être formés à l'écoute, à l'animation et à la communication, ainsi qu'à la relecture de vie et à la mission*. Chaque conseil de mission*, en lien avec les services*, devra veiller à utiliser au mieux tout ce qui existe déjà dans notre diocèse*, à définir des priorités et à se donner des moyens pour les mettre en œuvre, selon la spécificité des territoires* et avec la pédagogie appropriée.

1432. Tous ceux et celles qui adressent une demande d'écoute doivent pouvoir trouver des personnes disponibles dans leur secteur pastoral* ou leur territoire*. Les services -notamment la pastorale de la santé, la pastorale familiale et la vie spirituelle - seront sollicités pour faciliter la mise en place de réseaux dans les hôpitaux, les maisons de retraite, mais aussi auprès des jeunes et des adultes qui souhaitent une écoute, un accompagnement spirituel ou encore le sacrement de réconciliation.

Nous demandons que ces démarches n'en restent pas à des relations "duelles", mais qu'il soit proposé aux personnes de rejoindre des groupes pour un partage de vie. La vie d'équipe - lieu de soutien et de diversité d'expériences - est à promouvoir. De tels groupes constituent des lieux de rencontre qui préfigurent la démarche de célébration. Il se réalise alors quelque chose d'essentiel, "car là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Mt 18, 20).

OUI : 389 ABSTENTION : 14 NON : 5

II. Vivre la Communion

dans les Territoires

20. Introduction :

"La parole échangée, la mission partagée, prennent chair en notre histoire"

201. En chaque territoire, des orientations votées

2011. En cherchant à découvrir le sens de la [mission](#)* aujourd'hui, nous acceptons d'entrer dans un temps de **conversion** où prévaut une attitude de foi. Nous acceptons de mettre nos pas dans ceux d'Abraham lorsqu'il "quitte son pays sur la foi d'une promesse sans savoir où il allait" (He 11, 8). C'est le sens profond de la démarche vécue en chacun des quatorze territoires* : les orientations votées en assemblées synodales viennent interroger et enrichir les projets pastoraux. C'est notre foi dans le Christ ressuscité qui nous lance sur les routes des hommes. Ces orientations, votées en territoire*, ont été reconnues par le texte épiscopal "Lire et se réjouir". Les territoires* portent désormais la responsabilité de relire leurs propres orientations à la lumière du présent chapitre I.

2012. Cependant, un [territoire](#)* n'est pas Eglise à lui seul. Il est une partie du diocèse* auquel il doit se rapporter pour vivre de et par la [communio](#)*, selon la définition du Concile Vatican II : "Le diocèse est une portion du peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec la coopération de son presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Eglise particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Eglise du Christ, une, sainte, catholique et apostolique".

2013. Nous faisons nôtre la recommandation de saint Paul aux anciens d'Ephèse : "Prenez soin de vous-mêmes et de tout le troupeau dont l'Esprit Saint vous a établis les gardiens, soyez les bergers de l'Eglise de Dieu qu'il s'est acquise par son propre sang" (Ac 20, 28). L'évêque est garant de la communion* dans son diocèse*. Il en découle que tous ceux et celles qu'il s'adjoint comme collaborateurs ainsi que les instances pastorales* participent à cette mission* de cohésion pour que grandisse le Corps du Christ. Le geste du lavement des pieds (Jn 13, 1-20) manifeste le sens du service mutuel qui sous-tend la mission* dans les territoires*. A ce titre, chaque instance constitue un carrefour de la charité. C'est ainsi que nous pouvons penser la vie diocésaine.

2014. C'est dans cet esprit d'unité, laissant toute sa place à la diversité des territoires* et instaurant un enrichissement mutuel, que seront développés dans ce chapitre les axes que la communion* va emprunter pour servir la mission*.

21. Connaître les réalités humaines dans les territoires, et être présents

"C'est pour vous qu'est la promesse, ainsi que pour vos enfants et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur les appellera" (Ac 2, 39).

211. Là où s'organise la vie sociale

2111. Le territoire* est le niveau de communion* par lequel la mission* de l'Eglise se rend la plus proche possible de "ceux qui sont au loin" :

- Parce qu'un territoire* recouvre des réalités humaines plus homogènes que l'ensemble du diocèse*.
- Parce qu'un territoire* regroupe davantage de ressources qu'un secteur pastoral* pour rejoindre et rassembler certaines catégories de population.

2112. Pour accomplir leur mission* d'annoncer Jésus-Christ, les chrétiens doivent chercher à comprendre le sens des événements pour être présents là où la vie et la dignité de l'homme sont en jeu. Il s'agit d'habiter ce monde en sachant accueillir et mettre en lumière l'inattendu de Dieu dans les cultures d'aujourd'hui. Dans le même sens, il s'agit de reconnaître les valeurs et les richesses des autres. "Si nous avons, en tant que chrétiens, à répondre d'une Parole de vérité et de vie, nous n'en partageons pas moins la condition commune des hommes et des femmes de notre société. Voilà pourquoi la mission et la responsabilité qui nous sont confiées dans ce monde ne nous confèrent aucune prétention, et d'ailleurs aucun moyen, de le regarder de haut et comme de le surplomber".

2113. L'engagement local a, entre autres buts, celui de rendre la société plus juste et plus fraternelle. Il s'agit d'être présent dans la vie locale, de prendre des responsabilités dans la vie publique et associative, en particulier dans les domaines politique, syndical et caritatif mais aussi dans les domaines de la culture et des loisirs.

2114. Témoins de leurs temps, les artistes et les acteurs* de la vie culturelle permettent de saisir les questions qui agitent notre époque. La création artistique exprime les recherches des hommes et des femmes d'aujourd'hui. Par les groupes d'échanges, les conférences et les spectacles, tous peuvent s'en saisir.

2115. Des catholiques de diverses communautés linguistiques habitent dans le diocèse* de manière permanente ou temporaire. Comment "faire Eglise" ensemble au-delà de la barrière de la langue ? Leurs attentes sont diverses, mais elles doivent être reconnues et prises en compte.

2116. Nous vivons aujourd'hui dans un pluralisme religieux marqué par de nouvelles formes de religiosité ou de sagesse et par la présence des autres religions monothéistes notamment l'Islam. Dans l'esprit du Concile Vatican II, les catholiques sont invités à promouvoir le dialogue inter-religieux et à s'ouvrir à la connaissance des autres religions (RE n° 64), en priorité celles qu'ils côtoient. La situation géopolitique actuelle interpelle notre foi et rend ce dialogue encore plus urgent.

2117. Dans les situations évoquées ci-dessus, la présence de l'Eglise la plus appropriée est celle des mouvements* et des services*. Grâce à eux en effet, mais sans exclusive :

- Tous les baptisés – particulièrement les laïcs* – réalisent leur vocation à être témoins du Christ dans la vie familiale, sociale, professionnelle, politique.
- Des groupes de dialogue et d'échange d'expériences se créent au cœur des secteurs d'activités et des engagements personnels.
- L'Eglise est un lieu qui permet de relire les engagements dans la société à la lumière de l'Evangile. Elle propose aux chrétiens de s'engager en prenant part aux mouvements apostoliques.

2118. Des orientations

21181. Les instances concernées prendront le temps, régulièrement, de considérer les réalités humaines du territoire*. Dans ce but, il sera fait appel aux compétences de la société civile et aux acteurs* de la vie locale pour mieux appréhender ces réalités. La réflexion croyante sera également sollicitée pour discerner ce que l'Esprit dit aux Eglises.

21182. Des moments et des lieux de rencontre entre chrétiens et non-chrétiens ainsi que des lieux d'échange et de parole libre seront mis à profit ou proposés pour entrer en dialogue et aborder ensemble les problèmes de la vie actuelle, les questions d'actualité et les enjeux de société.

21183. Les territoires*, les services* et les mouvements* seront présents et actifs dans les lieux de manifestation publique (journées du patrimoine, festivals, jumelages ...). Dans ce cadre, la mise en place d'expositions, de débats et de concerts sera favorisée. Ces manifestations se feront en dialogue, voire en partenariat avec les acteurs* de la vie culturelle.

21184. Il sera proposé, en chaque territoire*, des lieux de rencontre et de célébration inter-culturelles. Il s'agit d'offrir la possibilité à chaque communauté linguistique et à tous les catholiques de langue étrangère de se rassembler et de célébrer.

21185. On veillera à organiser, selon les réalités du territoire*, des rencontres avec des intervenants qualifiés dans les domaines œcuméniques et inter-religieux en privilégiant les propositions spécialement adaptées aux enfants et aux jeunes.

21186. Il est demandé de promouvoir, en conformité avec les valeurs évangéliques, les mouvements et associations fondées sur les solidarités et les liens que la vie suscite. Il s'agit d'inciter les chrétiens à s'y engager. En ce sens, là où la dignité humaine n'est pas respectée, une réflexion et des actions sur les causes (précarité, exclusion, abus de pouvoir ...) seront mises en oeuvre.

Des passerelles entre les mouvements*, les services* et la société civile seront à créer pour intervenir plus efficacement sur ces mêmes causes.

21187. Pour leur part, les secteurs pastoraux* assureront une écoute et une prise en compte des réalités humaines et sociales. A cet égard, à l'initiative du territoire*, des mouvements* et services* inexistantes actuellement seront suscités dans certains secteurs pastoraux*, en s'appuyant sur les expériences vécues en d'autres secteurs.

212. Avec les personnes en situation de fragilité et de précarité

2121. Une préoccupation constante des chrétiens est de lutter contre l'indifférence vis-à-vis de ceux et celles que la société fragilise, d'agir avec eux, d'analyser les causes de la précarité et de l'exclusion pour lutter contre elles.

2122. C'est toute la vie de chaque personne qu'il s'agit d'accueillir, au-delà de ses appartenances sociales ou ecclésiales. C'est alors que nous cheminons avec elle. Une double conversion est dès lors possible : notre regard s'inverse pour découvrir dans le regard de l'autre ce qu'il nous est demandé de réaliser. Grâce à l'autre, notre regard change sur la société.

2123. Nous devons être suffisamment ouverts pour expliciter les enjeux des choix proposés par l'Eglise sur les sujets douloureux qui divisent, voire fragilisent.

2124. Des orientations

21241. Avec l'aide des services diocésains* concernés, les conseils pastoraux de secteur* (CPS) et le conseil de mission*, en chaque territoire*, auront pour tâche de :

- Connaître et proposer les lieux diversifiés d'écoute, d'échange et d'accompagnement.
- Créer, si nécessaire, de tels lieux au plus près des attentes et des difficultés des personnes.

21242. Outre l'accueil qui doit être fait dans les églises, aux personnes en situation de handicap, les familles et les associations qui œuvrent pour et avec elles seront soutenues.

22. S'organiser pour vivre la communion et la mission

221. Des attitudes

"Jour après jour, d'un seul cœur, ils fréquentaient assidûment le temple et rompaient le pain dans leurs maisons, prenant leur nourriture avec allégresse et simplicité de cœur. Ils louaient Dieu et avaient la faveur de tout le peuple" (Ac 2, 46-47).

2211. Présents dans les diverses réalités du territoire*, les chrétiens y ont leurs "maisons" : églises, locaux, habitations familiales ou communautaires. Ils s'y réunissent pour prier, travailler et vivre ensemble. Ce faisant, les bâtiments comme les réunions qui s'y tiennent sont aussi des lieux d'accueil et d'échange. Ils peuvent permettre aux chrétiens de

rencontrer *"la faveur"* des personnes et des groupes. Il s'agit d'assurer une communion* authentique et visible. Pour servir la mission* de l'Eglise, cette communion* se vit à différents niveaux sur le territoire*.

2212. Sachant que la communion* se traduit et se renforce par des rencontres de travail et de prière auxquelles il convient de donner sens et fécondité, il nous faut apprendre à collaborer pour une même mission,* à la suite du Christ. Il convient aussi de reconnaître les conflits, de se donner les moyens de les gérer, et d'apprendre à pardonner. Il s'agit d'être assez humble pour accepter de recevoir des autres. Il est également essentiel, chaque fois que cela est possible, d'alléger le fonctionnement des communautés* et des mouvements* pour permettre à leurs membres, y compris aux responsables, de s'engager dans la vie publique et associative. En d'autres termes, *"une Eglise qui éprouve dans sa propre vie l'articulation de la communion et de la mission, est placée en juste position pour rencontrer les hommes à qui elle est envoyée"*.

2213. Chaque communauté ecclésiale porte le souci de témoigner de l'amour du Christ pour tous les hommes. Une Eglise accueillante et fraternelle se traduit par l'église-bâtiment et ce qui s'y passe. L'église est en effet l'expression de la communauté chrétienne qui se réunit. Elle est un reflet de la vie qui s'y déroule. Celles et ceux qui passent en ce lieu doivent s'y sentir accueillis par la communauté, même lorsqu'elle n'y est pas assemblée. Par ailleurs, les temps festifs et gratuits contribuent non seulement à témoigner d'une Eglise vivante, ils aident aussi à la construction de celle-ci. Le soin apporté aux célébrations est signe de la vitalité de la foi.

2214. Lors des demandes faites à l'Eglise pour un service catéchétique ou sacramentel se laissent voir particulièrement l'accueil et la fraternité des communautés ainsi que l'annonce de la foi. En étant accompagnée dans ces démarches, chaque personne est aidée à découvrir sa vocation humaine et chrétienne, compte tenu de sa recherche et de ses possibilités.

2215. Des orientations

22151. Des lieux d'accueil personnalisés et conviviaux pour recevoir de manière chaleureuse les personnes venant demander un service à l'Eglise seront mis en place en chaque secteur pastoral*.

22152. On aura le souci de donner à tous, y compris aux petits enfants, leur place dans les rassemblements. Chacun sera invité à participer en tenant compte de ses richesses et de ses souhaits. Dans cette perspective, des propositions seront faites pour mettre en lien les différentes générations.

22153. Il est demandé qu'une attention particulière soit portée aux catéchumènes et aux "recommençants à croire", de façon à les soutenir dans leur démarche. Cette proposition - vécue dans le cadre des communautés territoriales* et des mouvements* - se fera en collaboration avec le service diocésain de la pastorale catéchétique et du catéchuménat.

22154. La collaboration entre les mouvements* et les services diocésains* compétents sera favorisée pour qu'en chaque communauté chrétienne, certains portent le souci de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. En outre, on veillera à ce que les personnes ayant des difficultés à se déplacer puissent accéder à tout ce qui est offert par l'Eglise.

22155. Le patrimoine culturel et la création artistique du territoire* seront situés dans la mission* d'annonce de la foi, en collaboration avec la commission diocésaine "Patrimoine, Culture et Foi". Par ailleurs, là où les églises sont remarquables et nombreuses, des circuits peuvent être indiqués voire organisés.

222. Une organisation territoriale

2221. L'organisation pastorale du territoire* se veut au service de la mission*, au plus près de la vie des hommes. Elle cherche à favoriser la communion* entre les différents groupes chrétiens et témoigne de responsabilités diversifiées entre laïcs*, diacres et prêtres. Cette organisation pastorale* s'est progressivement développée suite à la recherche diocésaine des années 1983-1985. Le chapitre 8 de Routes d'Évangile lui est entièrement consacré. La création des communautés locales* et la transformation des zones pastorales en territoires* constituent les deux étapes les plus récentes de son évolution.

2222. Les communautés religieuses – apostoliques et monastiques – sont des lieux de partage, de prière, de soutien mutuel et de vie communautaire dans les territoires*. En outre, la dimension internationale de la plupart des congrégations favorise l'ouverture à d'autres cultures et constitue un appel à l'accueil des différences.

2223. Les secteurs pastoraux* ont été définis en 1986 et constituent l'unité pastorale de base (RE n° 811). Le secteur est le premier lieu où l'Eglise apparaît comme communion*, c'est-à-dire comme union de communautés différentes, pour la mission*. C'est le niveau où s'élaborent les impulsions pastorales, sous la responsabilité de l'équipe d'animation pastorale* (EAP). C'est là que se définit le projet pastoral de façon à préciser les priorités retenues pour une durée donnée, dans le cadre des orientations territoriales et diocésaines, en tenant compte des réalités locales. Le renouvellement du conseil pastoral de secteur* est une occasion privilégiée pour procéder à l'évaluation du projet

pastoral et à son actualisation. Le conseil pastoral de secteur* (CPS) est responsable de la mise en œuvre du projet pastoral. Il doit promouvoir un mouvement de va-et-vient entre ce que fait le secteur* et ce qu'accomplissent les communautés locales*.

2224. Le conseil pastoral de secteur* (CPS) est composé des membres de l'équipe d'animation pastorale*(EAP), des délégués pastoraux des communautés locales, des représentants des principaux services* et mouvements* du secteur, d'un représentant du conseil pour les affaires économiques* et de personnes appelées en fonction de leur situation ou de leur compétence. Le conseil pastoral de secteur* est représenté au conseil de mission* par le prêtre responsable et par une ou deux autres personnes. Les réunions du conseil pastoral de secteur* (CPS) sont présidées par le prêtre ayant reçu la charge pastorale du secteur. Il peut confier l'animation à d'autres personnes. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

2225. L'équipe d'animation pastorale* (EAP) est pour chaque secteur le premier lieu où s'exerce la diversité des ministères* et des responsabilités en vue d'une même mission*. "En conduite de la pastorale du secteur, l'EAP exerce son activité propre en lien étroit avec le CPS. Mettant en œuvre le projet pastoral et les orientations diocésaines, elle a un rôle d'animation, d'impulsion, de création, d'innovation". L'EAP est responsable de la rédaction du projet pastoral. Pour vivre sa mission*, elle est attentive à la vie des hommes, elle favorise les liens de communion* sur le secteur et resitue l'ensemble dans la foi de l'Eglise. L'équipe d'animation pastorale* (EAP) est composée de ministres ordonnés, de personnes ayant reçu un ministère reconnu, et éventuellement de personnes appelées en fonction de la mise en œuvre du projet pastoral. Les membres de l'EAP sont membres de droit du CPS. Les réunions de cette équipe sont présidées par le prêtre responsable du secteur. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

2226. Les premières communautés locales* ont été installées dans le diocèse* en 1995. L'intuition des communautés locales* est d'abord missionnaire. Chaque charge est confiée sur la base des sacrements de l'initiation chrétienne pour être témoin de l'Évangile. Ainsi, toute charge confiée à l'un ne dispense pas les autres membres de la communauté locale* de leur responsabilité propre. En outre, l'Eglise est invitée à se faire proche des personnes : là où vit une équipe de chrétiens, là est l'Eglise, là est le Christ (Mt 18, 20).

2227. L'équipe de base* est composée de cinq personnes. Elle est au service de la communauté locale* qui regroupe quant à elle tous les baptisés. Ces cinq personnes ne font pas tout, mais veillent à ce que les tâches soient accomplies en référence au projet pastoral du secteur et en communion* avec le prêtre de la communauté. Les réunions de l'équipe de base* sont convoquées régulièrement et animées par le délégué pastoral*. Le prêtre y est toujours invité. S'il ne peut y être présent, le délégué pastoral* lui fait un compte rendu. Cinq personnes forment l'équipe de base :

- Une personne veille à l'animation de l'ensemble : le délégué pastoral*. Il sert la communion* entre tous les membres de la communauté locale* et assure le lien avec le secteur pastoral*.
- Une personne s'occupe de la vie matérielle de la communauté en lien avec le secteur* et le diocèse* : le trésorier.
- Une personne est chargée de la prière : assemblée du dimanche, autres temps de prière, vie liturgique et sacramentelle, animation spirituelle.
- Une personne est chargée de l'annonce de la foi aux enfants, aux jeunes et aux adultes, spécialement aux personnes qui ne connaissent pas l'Évangile.
- Une personne est chargée de la charité : malades, exclus, handicapés, familles en deuil...

Le délégué pastoral* et le trésorier sont désignés par élection au sein du groupe chrétien concerné. Tout chrétien baptisé-confirmé est éligible. Les trois charges (prière, annonce de la foi et charité) ne sont pas matière à élection car elles proviennent des dons que Dieu fait à l'un pour le bien de tous. Les charges dans les communautés locales* sont des services vécus en équipe, en fonction des talents de chacun et non un pouvoir assumé seul. Les personnes sont appelées par l'EAP* en concertation avec le délégué pastoral* et le prêtre de la communauté locale*. L'envoi en mission* de l'équipe de base* se fait pendant une liturgie eucharistique. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois. Chaque fonction peut être assurée par un couple, voire par plusieurs personnes. Plus nous travaillons en équipe, plus la succession est préparée.

2228. En chaque territoire*, le conseil de mission* a charge de:

- Se faire attentif aux réalités humaines du territoire* ainsi qu'aux évolutions en cours.
- Permettre aux secteurs pastoraux*, aux mouvements* (apostoliques, éducatifs, caritatifs, spirituels et familiaux) et aux services* présents sur un même territoire*, de se rencontrer et de manifester leur communion*.
- Promouvoir des actions spécifiques, dans l'enseignement (collèges, lycées ...), la santé (hôpital ...), les contacts avec la société civile, mais aussi dans les domaines de la formation et de la communication.

- Assurer la mise en œuvre des orientations pastorales du diocèse*.

Le conseil de mission* comprend l'équipe d'animation du territoire*, les prêtres responsables des secteurs pastoraux*, un ou deux représentants de chaque conseil pastoral de secteur* (CPS), un représentant des mouvements* et des services* dont l'action s'étend sur tout le territoire*, et des personnes appelées par l'équipe d'animation en fonction de leur compétence ou de leur statut (représentant de la vie religieuse, du diaconat, des ministères reconnus ...). La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

2229. L'équipe d'animation du territoire* comprend le prêtre responsable du territoire* et deux ou trois personnes nommées, n'appartenant pas, si possible, à un conseil pastoral de secteur* (CPS). Cette équipe se réunit régulièrement pour préparer et évaluer les réunions du conseil de mission* et pour mettre en œuvre les décisions prises par celui-ci.

2230. Des orientations

22301. Pour faciliter la rédaction et l'évaluation du projet pastoral de secteur, il sera élaboré un guide pratique et pédagogique. Ce travail sera mené sous la responsabilité du conseil de mission des territoires*.

22302. Partout où ce n'est pas le cas, les secteurs pastoraux* mettront en place, dans les deux années qui viennent, un conseil pastoral de secteur* (CPS), un projet pastoral de secteur et une équipe d'animation pastorale* (EAP) conformément aux orientations diocésaines.

22303. Une réflexion concernant la mise en place et la spécificité des communautés locales* en milieu urbain sera menée par les secteurs pastoraux* et les territoires* concernés, dans les trois années à venir.

22304. Les secteurs pastoraux* qui ne sont pas organisés en communautés locales* mèneront une recherche en vue d'en installer le plus tôt possible.

22305. Avant de procéder au renouvellement des équipes de base*, les communautés locales* feront, avec le conseil pastoral de secteur*, une évaluation afin de relire le chemin parcouru.

22306. D'autres responsabilités peuvent être confiées dans le cadre des communautés locales* en dialogue avec le conseil pastoral de secteur*.

22307. Une recherche sera entreprise dans les trois années à venir par le conseil presbytéral*, le conseil pastoral diocésain* et le conseil diocésain pour les affaires économiques* de façon à étudier les modalités de transformation canonique en nouvelles paroisses* des secteurs pastoraux* entièrement organisés en communautés locales* depuis un temps suffisant.

23. Prendre les moyens nécessaires à la mise en œuvre des orientations diocésaines

"Dans les villes où ils passaient, ils transmettaient en recommandant de les observer, les décrets portés par les apôtres et les anciens de Jérusalem" (Ac 16, 4).

231. L'information et la communication

2311. Les assemblées territoriales de mai-juin 2002 ont été nombreuses à introduire des orientations concernant l'information et la communication. Routes d'Évangile a consacré son chapitre 5 à ce thème. La mission* de l'Église est d'annoncer Jésus-Christ en utilisant les moyens propres à chaque époque (RE n° 511). Depuis 1993 le paysage a été profondément modifié, notamment par le développement des techniques de l'information et de la communication : internet et courrier électronique.

2312. L'Église ne peut pas se contenter de communiquer à ses propres membres. Elle doit donner le signe de l'ouverture et du dialogue. Elle doit aussi mieux se faire connaître auprès de tous ceux et celles qui l'ignorent et manifester sa présence dans les débats de société ainsi que dans les engagements locaux. Pour ce faire, il lui faut apprendre à communiquer dans un langage accessible.

2313. A l'intérieur même de l'Église, la communication permet la découverte de ce qui est vécu par les autres. Elle sert la communion* entre les groupes chrétiens et contribue au témoignage donné au monde. Elle permet un partage des informations entre les différents acteurs* de l'Église.

2314. Des orientations

23141. Pour assurer la fonction de délégué à la communication, chaque conseil de mission* appellera quelqu'un qui est ou deviendra membre de ce conseil. Le délégué à la communication assurera le lien avec le service diocésain à la communication.

23142. Le délégué à la communication, entouré d'une équipe, fera l'inventaire des médias actuellement disponibles ou à créer sur le territoire*. Il coordonnera la collecte des informations qui lui seront transmises par les groupes de chrétiens. Il assurera la diffusion des informations sur l'ensemble du territoire* entre les communautés territoriales, mouvements* et services*. Il organisera une communication externe en direction des médias et des acteurs* de la vie sociale.

232. Les formations

2321. Un grand pas a été accompli depuis le précédent synode* par les services diocésains* : formations théologique, catéchétique, liturgique, ainsi que formations à l'écoute, à l'accompagnement et à l'animation de groupe. Une soif est née qui appelle aujourd'hui d'autres propositions décentralisées et diversifiées, avec une attention particulière à la vie spirituelle.

2322. Des orientations

23221. Une recherche sera entreprise par les services diocésains* pour donner aux formateurs des outils pédagogiques qui facilitent les apprentissages.

23222. Les personnes qui assurent des formations veilleront à adapter le langage à ceux et celles à qui elles s'adressent en cherchant de nouvelles manières de dire Dieu et d'annoncer l'Évangile. A cet égard, on cherchera à prendre en compte les différentes cultures, spécialement celles des jeunes mais aussi celles des personnes qui sont éloignées de l'Église.

23223. La recherche actuelle concernant l'annonce de la foi sera largement développée de façon à entraîner le plus grand nombre d'acteurs* sur de nouveaux chemins d'évangélisation pour les enfants, les parents, les jeunes adultes...

23224. Nous souhaitons encourager les chrétiens à participer à la recherche sur la dimension religieuse de la culture dans l'enseignement scolaire et universitaire.

23225. Chaque acteur* appelé à une nouvelle mission évaluera avec son responsable ses besoins en formation pour accomplir la tâche qui lui est confiée. Chaque formation entreprise et terminée fera l'objet d'une évaluation avec le responsable.

23226. Le conseil de mission* établira un calendrier et des relais sur le territoire* de telle sorte que les propositions de formation parviennent en temps voulu au CPS. Il centralisera les demandes de formation que les CPS lui indiqueront, permettant ainsi des actions concertées. Une évaluation sera prévue en fin d'année.

23227. Les formations demandées dans les différents secteurs pastoraux* abordent fréquemment la dimension spirituelle. Dans cette optique, des propositions seront élaborées pour :

- Permettre de découvrir la Parole de Dieu et la partager.
- Présenter les différents mouvements* spirituels, éducatifs, apostoliques, familiaux et caritatifs tant aux enfants qu'aux jeunes et aux adultes.
- Créer et favoriser des lieux (pôles spirituels) et des temps où toute personne pourra relire sa vie à la lumière de l'Évangile. A cet égard, l'équipe d'animation pastorale* du secteur pastoral* veillera aux possibilités de ressourcement spirituel mises à la disposition de tous et spécialement des acteurs* de la mission*.

233. La gestion des moyens matériels

2331. Le chapitre 9 de Routes d'Évangile est consacré aux moyens matériels. La manière dont l'Église gère ses biens contribue au témoignage évangélique. La gestion doit toujours être au service de la mission* (RE n° 921). En ce sens, trois principes nous guident :

- **La clarté** dans l'utilisation des moyens : les comptes des instances pastorales doivent être connus, examinés, afin que tout se passe dans la transparence, selon des règles communes pour tous.
- **La solidarité** : il serait injuste qu'un groupe chrétien garde un argent inutilisé quand d'autres communautés, faute de moyens, sont à la charge du diocèse*.
- **La responsabilité partagée** : un budget commun au secteur pastoral* et au territoire* est le signe d'une vie pastorale concertée où chacun assume une part de responsabilité au profit de l'ensemble.

2332. Le conseil pour les affaires économiques* (CAE) assure, avec le responsable pastoral, l'administration du secteur pastoral*. Il est chargé de collecter et de gérer les ressources de l'Église. Il doit veiller à la bonne gestion du

patrimoine. Il porte le souci de l'avenir matériel, dans la perspective de la mission* de l'Eglise et dans l'esprit de partage qui doit animer toute communauté chrétienne. Le conseil pour les affaires économiques* se compose d'au moins trois personnes. Les trésoriers des communautés locales* sont membres de droit du conseil pour les affaires économiques*. Celui-ci désigne un représentant au CPS. La durée normale des mandats est de trois ans renouvelables une fois.

2333. Des orientations

23331. Partout où ce n'est pas le cas, les secteurs pastoraux* mettront en place dans les deux années qui viennent un conseil pour les affaires économiques* correspondant aux orientations diocésaines.

23332. Outre les CAE de secteur, on veillera à mettre en place un conseil pour les affaires économiques* au plan des territoires*, en temps opportun.

23333. Un guide administratif et financier sera proposé par le conseil diocésain pour les affaires économiques*.

23334. Le conseil diocésain pour les affaires économiques* mènera une réflexion pour évaluer les besoins matériels nécessaires à chaque territoire*, secteur pastoral*, service diocésain*, mouvement*. Dans la mesure du possible, on cherchera à mutualiser l'achat et l'utilisation de ces moyens.

OUI : 383 ABSTENTION : 18 NON : 6

III. AVEC DES ACTEURS

ET DES MINISTRES DE L'EVANGILE

30. Aujourd'hui, un temps de grâce

301. L'Eglise appelée et appelante

A la suite de Routes d'Évangile, c'est un regard de foi que nous posons sur le monde. Même si nous sommes souvent plus enclins à voir nos difficultés, c'est avec espérance que nous envisageons toutes les mutations que nous sommes en train de vivre. Dieu est fidèle et il conduit notre route. Appelée et envoyée, l'Eglise veut témoigner à temps et à contretemps que l'Évangile est chemin de vie pour tous les hommes. A ce titre, faisant signe d'un Autre, elle constitue aussi une offre de grâce pour tous. L'Eglise est, dans le monde de ce temps, le signe de la vie nouvelle donnée effectivement par le Père en Jésus-Christ. Poussée par l'Esprit, aujourd'hui, l'Eglise veut faire connaître le visage du vrai Dieu, en vivant déjà de cet amour offert à tous. C'est un appel pour les communautés à développer des façons de vivre toujours plus fraternelles et ouvertes aux autres. Sans nier les difficultés qui sont les nôtres, sans renoncer à notre responsabilité qui, au contraire, est sollicitée, nous trouvons de réels motifs d'action de grâce pour ce qui a été vécu dans le diocèse* ces dernières années : la multiplication et l'organisation des conseils pastoraux de secteurs* comme lieux où se réfléchissent et s'élaborent la pastorale avec un travail commun qui permet une meilleure connaissance mutuelle ; la mise en place des communautés locales* qui favorisent la participation de tous à l'unique mission de l'Eglise ; le nombre croissant de personnes appelées à recevoir un ministère reconnu sous des formes de plus en plus diversifiées ; le développement du diaconat permanent ; les différentes propositions de formation ; l'ouverture à Poitiers de la Maison saint Jean, du séminaire saint Hilaire, du Point'Jeunes et à Niort de l'espace saint Hilaire et de la Maison Béthanie mais aussi le projet d'autres lieux dans le diocèse*.

31. Tous les membres du Peuple de Dieu sont appelés à devenir acteurs

311. Des convictions

3111. Nous croyons que c'est l'unique baptême du Christ déployé dans le sacrement de confirmation et nourri par l'Eucharistie qui habilite et appelle chacun à prendre part à la vie et à la mission* de l'Eglise. *"Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint Esprit, sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, pour offrir, par toutes les activités du chrétien, autant de sacrifices spirituels, et proclamer les merveilles de celui qui des ténèbres les a appelés à son admirable lumière" (1P 2,4-10).*

3112. A cet égard, la fraternité chrétienne – dont témoigne à tout instant le livre des Actes des Apôtres - exige que l'autre soit reconnu personnellement dans sa dignité, selon la parole de l'Apôtre : *"ne faites rien par rivalité, rien par gloire, mais, avec humilité, considérez les autres comme supérieurs à vous" (Ph 2, 3).* L'égalité de tous les fidèles du

Christ n'enlève pas les différences de fonction des personnes dans la vie de l'Eglise, mais elle rappelle la nécessaire solidarité de tous face à la mission*. En effet, *"la différence même que le Seigneur a mise entre les ministres sacrés et le reste du peuple de Dieu comporte en soi une union, étant donné que les pasteurs et les autres fidèles se trouvent liés les uns aux autres par une communauté de rapports"*. Cette communauté de rapports s'exprime par des relations fraternelles.

3113. *"Ainsi, dans la diversité même, tous rendent témoignage de l'admirable unité qui règne dans le Corps du Christ : en effet, la diversité même des grâces, des ministères et des opérations contribue à lier les fils de Dieu en un tout. Car tout cela c'est l'œuvre d'un seul et même Esprit"* (1 Co 12, 11). Cette union des fidèles se manifeste par la conversion permanente des membres du Peuple de Dieu. Elle se traduit également par le souci d'une vie ecclésiale équilibrée qui tienne ensemble, dans la ligne de la Lettre aux catholiques de France, la célébration du salut (leitourgeia), l'annonce de l'Evangile (marturia), et l'engagement au service de la vie des hommes (diaconia).

3114. A la suite de Routes d'Evangile, nous affirmons que tous les membres du Peuple de Dieu sont appelés à être acteurs* et actrices de l'Evangile. A ce titre, nous entendons ne marginaliser aucun membre de l'Eglise, quelle que soit sa situation de vie. Nous reconnaissons l'activité cachée et efficace de nombre de personnes – spécialement des personnes malades, handicapées, âgées ... - pour la mission.

3115. La vie consacrée* est un don de Dieu fait à l'Eglise et un élément constitutif pour sa mission*. En effet, "la mission prophétique de la vie consacrée répond à trois défis adressés à l'Eglise elle-même. Ils concernent directement les conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ils incitent l'Eglise, en particulier les personnes consacrées, à faire apparaître leur profonde signification anthropologique et à en témoigner". En vivant un engagement dans la durée, les communautés religieuses communiquent autour d'elles la richesse des charismes reçus. Elles demeurent ouvertes aux justes attentes des laïcs* quant à leur vie, leur témoignage et le service apostolique qu'elles rendent au milieu du Peuple de Dieu. La vie communautaire, comme élément constitutif de la vie religieuse, qu'elle soit apostolique ou monastique, est un signe particulier et permanent de communion* dans l'Eglise. Elle fait ainsi œuvre d'évangélisation.

3116. Nous réaffirmons le désir de l'Eglise catholique de vivre un dialogue franc et fraternel avec les autres chrétiens. Depuis de nombreuses années en Poitou, nous avons appris à mieux nous connaître et nous confessons ensemble la foi au Christ ressuscité venu nous révéler le Père et nous sauver dans l'Esprit Saint. Cette confession de foi commune nous invite à nous abandonner dans la confiance au dialogue et à l'ouverture, en ayant chaque fois que cela paraît possible, une attitude, des réflexions et des actions communes.

312. Des orientations

3121. Toute la communauté chrétienne est appelée à participer à la démarche d'initiation à la foi. On y veillera particulièrement dans la catéchèse, la formation et la liturgie. Cette initiation chrétienne s'appuie sur les trois sacrements – baptême, confirmation, eucharistie – dont il importe de toujours mieux vivre et souligner l'unité.

A cet égard, le sacrement de confirmation doit retrouver une place importante comme moment fort de participation à la vie ecclésiale. Ce sacrement sera largement proposé, notamment à celles et ceux qui acceptent un service.

3122. Sur la base des sacrements de l'initiation chrétienne et dans le respect des états de vie - tout particulièrement le mariage et la vie consacrée - nous demandons que les charismes de tous les baptisés puissent être mobilisés. On accueillera les personnes, on cherchera à les connaître et à les appeler pour l'animation des communautés chrétiennes, des services* et des mouvements*. En effet, les responsabilités portées par de nombreux laïcs* dans les communautés locales*, les mouvements* et les services*, en partenariat avec les ministères reconnus ou ordonnés, constituent un véritable enjeu pour la mission de l'Eglise au service de l'humanité. Un équilibre de représentation entre hommes et femmes sera recherché.

3123. Sur initiative de l'équipe diocésaine enfance jeunesse et adultes inadaptés* (EDEJI), une équipe diocésaine aura pour mission* d'aider les acteurs* locaux à accueillir et à reconnaître les personnes en situation de handicap au sein de leurs communautés. Elle aidera aussi à discerner les formes d'implication ou d'engagement auxquelles ces personnes pourront être appelées et elle réfléchira à la possibilité d'ouvrir cette proposition à d'autres personnes. Elle pourra aider à discerner toute vocation et accompagner la personne dans son choix.

Le service de l'autel pourra être confié, dans le diocèse*, à des personnes ayant un handicap mental. Le cadre liturgique dans lequel s'exerce ce service donnera le visage d'une Eglise à la fois fragile, rayonnante et pleine d'espérance, visage d'une Eglise qui accueille et qui se donne.

Avec l'appui des mouvements* et des services* agissant dans le domaine de la précarité et de l'exclusion, les communautés chrétiennes encourageront la participation des personnes vivant ces situations, sous diverses formes, en accueillant leurs modes d'expression et leurs compétences parfois ignorées.

3124. Pour mener à bien leur mission*, certains services diocésains* font appel à un personnel technique et administratif. Les responsables de service rencontreront périodiquement les salariés concernés pour échanger sur leurs conditions de vie et de travail ainsi que sur la vie et les orientations du diocèse*. Nous reconnaissons l'importance de leur présence pour la mission*. En outre, pour plus d'efficacité et dans un souci de saine gestion, des formations administratives seront organisées pour l'ensemble des ministres* et acteurs* sous la responsabilité du conseil diocésain pour les affaires économiques*.

3125. Dans la recherche de l'unité des chrétiens, les communautés ecclésiales s'attacheront à donner le sens du dialogue, notamment aux enfants et aux jeunes pour construire un avenir de relations, mieux connaître les caractères spécifiques de chaque confession chrétienne mais aussi découvrir ce qui nous unit comme membres de l'unique Eglise du Christ.

32. Envoyés pour la mission

"Comme nous avons plusieurs membres en un seul corps et que ces membres n'ont pas tous la même fonction, ainsi, à plusieurs, nous sommes un seul corps en Christ, étant tous mem-bres les uns des autres, chacun pour sa part. Et nous avons des dons qui diffèrent selon la grâce qui nous a été accordée" (Rm 12, 4-6).

321. Convictions pour l'avenir

3211. L'exercice des charges et des responsabilités confiées est au service de la mission de l'Eglise dont le ministère épiscopal exprime la plénitude. Le sacerdoce baptismal et le ministère ordonné, différents en raison même de leur fondement sacramental, *"sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ"*.

La foi, dans ses articles les plus fondamentaux, articule toujours des éléments essentiels : le Christ, vrai homme et vrai Dieu, le Dieu Père et Fils et Saint Esprit. Pour autant, nous confessons bien un seul Seigneur Jésus-Christ, un seul Dieu. Dans le registre qui est le nôtre, et sur le sujet du synode, nous parlons tout à la fois des acteurs et des ministres. La présence de la conjonction de coordination "et" nous invite à ne pas considérer les sacrements de l'initiation chrétienne et le sacrement de l'ordre comme des éléments alternatifs ou juxtaposés mais conjoints. Les acteurs* et les ministres* appartiennent au même Corps du Christ en vue d'une unique mission*, dans la diversité des charismes, des responsabilités et des ministères*, sans confusion ni division. L'Eglise vit et grandit par l'engagement des acteurs* et des ministres* "vers Celui qui est la tête, le Christ. Et c'est de lui que le Corps tout entier, coordonné et bien uni grâce à toutes les articulations qui le desservent, selon une activité répartie à la mesure de chacun, réalise sa pro-pre croissance pour se construire lui-même dans l'amour" (Ep 4, 15-16).

L'annonce de l'Evangile du Christ suppose le souci de la fondation de communautés chrétiennes pour rendre visible le Corps du Christ aujourd'hui. Aussi, faisons-nous le rêve d'une Eglise à portée de voix, où la rencontre de nos contemporains puisse être la plus proche possible. En effet, c'est l'ensemble du Peuple de Dieu qui reçoit la charge de construire une humanité réconciliée. Cette mission* s'appuie sur une communion* entendue comme réciprocité.

3212. Nous souhaitons introduire par trois convictions les dimensions de la mission* :

- Aller à la rencontre de nos contemporains et vivre le ministère* sous le signe de l'itinérance, à la manière des apôtres. L'Evangile passe par la rencontre des autres et la réciprocité de l'échange avec eux.
- Mieux vivre en communauté et être signe de la joie de croire. Les communautés chrétiennes sont des lieux de visibilité et de crédibilité.
- Que l'être humain naisse à sa véritable humanité et soit reconnu dans sa dignité humaine.

Sous la responsabilité du conseil pastoral diocésain* en dialogue avec le conseil presbytéral*, ces trois convictions sont à approfondir et à concrétiser. L'articulation entre communauté chrétienne et ministères* sous le signe de l'itinérance doit être développée en vue de mieux servir les hommes.

3213. Les Actes des Apôtres soulignent à plusieurs reprises les éléments constitutifs de l'Eglise du Christ : annonce de la foi, liturgie et prière, exercice de la charité (voir Ac 2, 42-47 ; 4, 32-35). Nous essayons de les vivre, notamment dans les communautés locales*. Les rituels d'ordination des évêques, des prêtres et des diacres déploient symboliquement, lors du dialogue qui précède l'imposition des mains et la prière d'ordination, ces trois dimensions essentielles. L'approfondissement des questions posées lors de la liturgie d'ordination permettra aux différents groupes d'évaluer leurs activités et de situer leur mission* propre au sein du diocèse*.

322. Des orientations

3221. En raison de la priorité donnée à l'annonce de l'Évangile et à l'organisation en communautés chrétiennes vivantes, les catéchumènes qui cheminent dans la découverte de la vie chrétienne et les "recommençants à croire" seront accueillis chaleureusement. Dans les trois ans à venir, chaque secteur pastoral* réfléchira à la façon d'inscrire cette réalité de la démarche catéchuménale dans son projet pastoral. Puisque la profession de foi commune nous rassemble en Église, les paroles d'aujourd'hui qui confessent la foi et qui témoignent de l'Évangile seront valorisées. Des recueils de témoignages de foi seront réalisés et mis à disposition de tous (professions de foi de jeunes, professions de foi de nouveaux baptisés...).

Les délégués à l'annonce de la foi doivent aussi sensibiliser les communautés à l'urgence de la mission* : des propositions seront faites en pensant à tous les âges. Ils établiront des liens avec le service diocésain de pastorale catéchétique et catéchuménale ainsi qu'avec la pastorale des jeunes.

3222. L'envoi est un élément constitutif du ministère* dans l'Église. Il signifie l'appel reçu d'un autre et rend objective la mission confiée. La lettre de mission ou de nomination (pour les ministres ordonnés) sera revue régulièrement. On aura le souci de faire connaître son existence et de commenter son contenu. Pour les personnes responsables d'un service diocésain*, l'envoi en mission sera rendu public par le bulletin diocésain Église en Poitou. Si la mission* concerne un territoire*, un service* ou un mouvement*, l'envoi en mission* sera publié par les moyens de communication qui leur sont propres.

3223. L'accompagnement des personnes dans les grands passages de leur existence demeure une priorité. En chaque secteur pastoral* seront mises en place des équipes chargées de :

- La pastorale du baptême et de l'initiation chrétienne.
- La pastorale des jeunes.
- La pastorale du mariage.
- L'accompagnement des familles en deuil et la célébration des funérailles.

Pour ce faire, des formations appropriées seront proposées. Plusieurs secteurs pastoraux* pourront collaborer pour la mise en place de ces équipes, si besoin est.

3224. La tradition de l'Église nous laisse en héritage des formes de louange, notamment dans la liturgie des heures. Les monastères sont des lieux où ces formes de prières sont vécues. Des propositions seront faites pour une initiation à la prière de l'Église, à leur initiative mais aussi à celle des communautés apostoliques qui le souhaitent.

3225. Des foyers pourront être appelés pour habiter les presbytères et répondre à une fonction d'accueil. Leur statut et leur mission* devront être précisés en lien avec le conseil de mission des territoires* (CMT), le conseil pastoral diocésain* (CPD) et localement avec le conseil pastoral de secteur* (CPS).

3226. Dans le cadre des territoires*, des personnes seront appelées pour habiter en des lieux identifiés comme réalité de mission* et pour assurer une présence chrétienne. Il peut s'agir :

- d'un lieu d'habitation (quartier de ville, commune rurale...).
- de l'exercice d'une profession (école, entreprise ...).
- d'un champ spécifique d'activité (monde de la santé, artistes...).

3227. Un partenariat entre services diocésains* est souhaité autour des trois dimensions constitutives de la vie chrétienne : l'annonce de l'Évangile, la prière et les sacrements, l'exercice de la charité.

En outre, compte tenu des orientations votées dans les territoires* (mai-juin 2002), nous demandons qu'une recherche soit conduite pour une meilleure collaboration des services diocésains* dans les trois domaines suivants : la formation, les jeunes, la communication.

Une recherche sera menée en ce sens par le conseil diocésain des services*, en dialogue avec le conseil pastoral diocésain*.

33. Des ministres de l'Évangile pour aujourd'hui

"C'est Lui (le Christ) qui a donné certains comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres encore comme évangélistes, d'autres enfin comme pasteurs et chargés de l'enseignement, afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le Corps de Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'adulte, à la taille du Christ dans sa plénitude" (Ep 4, 11-13).

Dans la foi, nous reconnaissons Jésus comme le Fils envoyé du Père et nous accueillons l'Esprit Saint qui nous établit dans son esprit filial. Le ministère* s'enracine dans ce mystère de communion* trinitaire en lequel tout chrétien est baptisé. Nous souhaitons que tout ministère* soit situé dans cette référence trinitaire et puise dans la foi chrétienne le dynamisme de son service.

Quand nous parlons de ministère* enraciné dans la vie trinitaire, nous l'explicitons par ces quelques termes qui seront repris et développés dans les rencontres de formation :

Pour la gloire de Dieu

"Comme de bons dispensateurs des diverses grâces de Dieu, que chacun de vous mette au service des autres le don qu'il a reçu ; si quelqu'un parle, que ce soit comme annonçant les paroles de Dieu ; si quelqu'un assure un service, que ce soit avec la force que Dieu procure, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus-Christ, à qui appartiennent la gloire et la domination, pour les siècles des siècles. Amen !" (1 P 4, 10-11).

En tout service, y compris le service de l'autorité, il s'agit de reconnaître l'amour qui vient du Père, du dessein d'amour qu'il a pour tous les hommes.

Choisis sous l'action de l'Esprit Saint

"J'avais consacré mon premier livre, Théophile, à tout ce que Jésus avait fait et enseigné, depuis le commencement jusqu'au jour où, après avoir donné, dans l'Esprit Saint, ses instructions aux apôtres qu'il avait choisis, il fut enlevé" (Ac 1, 2).

Nous sommes invités à accueillir l'Esprit Saint, le don de Dieu et la diversité de ses manifestations.

Envoyés par le Christ

"Jésus s'approcha d'eux et leur adressa ces paroles : Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez donc : de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai prescrit. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps" (Mt 28, 18-20).

A ce titre, l'évêque, avec les prêtres et les diacres, rappelle que le Seigneur Jésus est présent au milieu des croyants. "Ainsi donc, les évêques ont reçu, avec l'aide des prêtres et des diacres, le ministère de la communauté. Ils président au nom et en place de Dieu le troupeau, dont ils sont les pasteurs, par le magistère doctrinal, le sacerdoce du culte sacré, le ministère du gouvernement" .

331-332. L'évêque, les prêtres et les diacres

L'évêque

3311. Le ministère de l'évêque, et avec lui celui des prêtres, prend sa source dans le temps apostolique, en cette fonction qui *"prend soin de tout le troupeau"* (Ac 20, 28), qui veille et garde l'Eglise dans la fidélité à la mission* reçue du Seigneur.

Le Nouveau Testament nous en donne plusieurs témoignages (voir Ph 1,1 ; 1 Tim 3,1 ; Tt 1,5-7 ; 1 P 5,1...).

3312. Le ministère de l'évêque a pour rôle de faire que toute l'Eglise diocésaine annonce la foi reçue des apôtres, célèbre le salut, serve la vie des hommes et vive cette mission* précisée dans les deux chapitres précédents. Les prêtres, rassemblés autour de l'évêque et constitués comme presbyterium*, reçoivent aussi cette triple charge. Ils sont eux-mêmes incardinés*, c'est-à-dire indéfectiblement liés au diocèse*.

3313. L'évêque, et les prêtres avec lui, exercent un ministère de communion*. Leur ministère sacramental n'est pas seulement à articuler avec les autres ministères. Il se comprend comme service et réalisation de la communion* ecclésiale.

Les prêtres

3314. Au cœur de ses activités concrètes et quotidiennes, le ministère presbytéral se comprend en fonction de cette finalité : reconnaître la présence du Seigneur Jésus et en vivre aujourd'hui. C'est pourquoi le ministère des prêtres "a pour tâche propre la formation d'une authentique communauté chrétienne"⁷. Ils exercent la fonction du Christ Tête et Pasteur comme ministres de la Parole, comme ministres des sacrements et de l'Eucharistie, et comme guides des communautés.

3315. Les prêtres sont au service de la communion* entre les communautés. Envoyés dans les communautés déjà constituées ou à naître, ils portent le souci de ceux qui sont membres d'autres communautés, de ceux qui manquent ou

sont absents, de ceux qui empêchent la communauté de s'enfermer sur elle-même. Ils sont le signe du Seigneur lui-même qui envoie en mission* au-delà de nos frontières habituelles. Etant ainsi ministres de la communion* par le rappel de l'existence des autres et du Christ, ils ouvrent les communautés au dynamisme de la mission*.

3316. Dans le ministère des prêtres, nous reconnaissons l'un des dons que le Seigneur a fait pour nous conduire "à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans sa plénitude" (Ep 4, 13). En ce sens les prêtres, cherchant par le discernement dans et avec la communauté ce qui conduit à la maturité, sont "pères dans la foi". Ils invitent à faire confiance à l'action de l'Esprit Saint dans la vie des baptisés. Leur paternité spirituelle ressemble à celle qu'évoque l'Apôtre : "c'est moi qui, par l'Évangile, vous ai engendrés en Jésus Christ" (1 Co 4, 15). Ils sont "ministres de la nouvelle alliance" (2 Co 3, 6).

Les diacres

3317. Les diacres, ministres ordonnés, servent le Peuple de Dieu "dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité en communion avec l'évêque et son presbytérium". Pour une part, tous les ministres* et acteurs* de la mission découvrent par le diaconat une finalité essentielle de leur mission : reconnaître la présence du Christ Serviteur.

3318. Nous considérons comme une chance le développement du diaconat permanent. Il manifeste l'engagement de l'Église à servir l'humanité d'aujourd'hui ainsi que sa participation à l'œuvre de la création. A ce titre, le ministère diaconal atteste que le travail s'inscrit dans le dessein de Dieu.

3319. Les diacres sont signes de Jésus-Christ dans l'espace de la vie des hommes. Avec leurs épouses, pour ceux qui sont mariés, ils témoignent de l'importance et de la fécondité de l'engagement familial, lieu privilégié où les personnes sont appelées à se construire selon leur vocation propre ainsi qu'à œuvrer de façon diversifiée et aussi large que possible à l'humanisation de la vie en société.

3320. Des orientations

33201. Nous invitons tous les baptisés de notre Église à accueillir les ministres ordonnés qui sont régulièrement nommés, comme envoyés par le Seigneur lui-même et chargés de témoigner du mystère de la nouvelle alliance. Les communautés territoriales, les mouvements* et services* se feront attentifs aux conditions de vie des prêtres. Ceux-ci sont envoyés par l'évêque à une partie du Peuple de Dieu, compte tenu des priorités de la mission* et des orientations diocésaines. Pour ce faire, les nominations tiendront compte des Actes du présent synode* et des situations locales. A ce titre, l'Église diocésaine sera attentive à de nouvelles formes de présence apostolique. Nous demandons aux conseils diocésains* d'entamer une réflexion sur ce sujet dans l'esprit du présent synode.

33202. Nous souhaitons que soit renforcée la fraternité sacramentelle des prêtres. Celle-ci s'exprime par les rencontres en doyennés*, par la journée diocésaine du lundi saint et la messe chrismale, mais aussi par les recollections en territoires*, les équipes de prêtres, le travail dans un même champ d'action ou encore les associations de prêtres. Ces réunions font vivre concrètement les liens entre les prêtres et font partie intégrante du ministère presbytéral. Ces temps de convivialité comportent aussi des temps de formation et de prières liturgiques pour ensemble aller à la source. La concélébration est le signe par excellence qui manifeste cette unité du presbytérium*, autour de l'évêque.

33203. Les efforts de formation, au sein du séminaire saint Hilaire et en d'autres lieux, manifestent la volonté du diocèse* d'appeler et de former au ministère presbytéral. Dans cette perspective, nous encourageons une collaboration avec le service diocésain des vocations en vue de l'appel au ministère presbytéral ainsi qu'une proposition de formation continue pour les trois premières années du ministère pastoral*.

33204. Un prêtre ordonné depuis moins de trois ans et nommé à un secteur pastoral* recevra une lettre de nomination qui précisera les modalités de sa mission* et de ses pouvoirs. Cette lettre sera élaborée en accord avec le prêtre responsable du secteur* qui l'accompagnera dans la découverte de son ministère*.

33205. Les prêtres demeurent prêtres toute leur vie, en raison du sacrement de l'ordre reçu, signe de la gratuité du don de Dieu. Conformément à Routes d'Évangile n° 7226, modifié en juin 2000, les conditions d'exercice de leur ministère* varient selon leur âge et leurs capacités. Elles feront l'objet d'un dialogue et d'une évaluation en doyenné et avec le vicaire épiscopal. Pendant tout leur presbytérat, les prêtres portent le souci de l'avenir de la mission* et des ministères*. Le conseil presbytéral veillera à la mise en œuvre de cette orientation dans le souci du bien des prêtres et du diocèse*.

33206. Sachant que depuis le concile Vatican II, plus de 30 diacres permanents ont été ordonnés dans le diocèse*, il conviendra, dans les trois années qui viennent, d'inscrire une forme d'évaluation de l'apport du ministère diaconal à la vie diocésaine. Cette évaluation se fera dans un échange avec les bureaux du conseil presbytéral*, du conseil pastoral diocésain* et des ministères reconnus.

33207. Selon les orientations du diaconat en France, "on sera particulièrement attentif à discerner des hommes vivant en solidarité avec les délaissés, les exclus, les jeunes, les familles, ainsi que les hommes vivant dans les lieux où se prennent des décisions concernant le développement"¹¹. Dans cette perspective, on cherchera à appeler et à envoyer des diacres dans leurs lieux de solidarité naturelle mais aussi en de nouveaux secteurs de la vie du monde où se jouent le respect et l'épanouissement des personnes.

33208. L'installation officielle des prêtres sera faite en présence de l'évêque ou du vicaire épiscopal. La lettre de nomination d'un prêtre sera lue et commentée au cours de l'eucharistie. Tous les six ans, une évaluation sera faite avec l'évêque ou son délégué.

La lettre de nomination d'un diacre sera lue et commentée au cours de l'eucharistie d'ordination. Tous les six ans, une évaluation sera faite avec l'évêque ou le vicaire épiscopal concerné ou encore le délégué diocésain au diaconat.

33209. Les prêtres sont nommés pour six ans, renouvelable deux fois trois ans, étant sauf le bien du diocèse*. A l'arrivée dans une nouvelle charge, chaque prêtre tiendra compte de la situation ecclésiale locale.

La durée d'engagement des diacres dans une lettre de nomination est de six ans, renouvelable deux fois trois ans, compte tenu de la vie familiale, professionnelle et du bien du diocèse*.

333. Ministères reconnus

"Il est nécessaire que l'Eglise du troisième millénaire stimule tous les baptisés et les confirmés à prendre conscience de leur responsabilité active dans la vie ecclésiale. À côté du ministère ordonné, d'autres ministères, institués ou simplement reconnus, peuvent fleurir au bénéfice de toute la communauté, la soutenant dans ses multiples besoins : de la catéchèse à l'animation liturgique, de l'éducation des jeunes aux expressions les plus diverses de la charité".

3331. Si le ministère apostolique exprime l'orientation de tout service ecclésial, nous affirmons aussi que tout service chrétien s'enracine dans le baptême "au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit", dans la confirmation et dans l'eucharistie.

3332. Nous considérons comme une richesse le développement des ministères reconnus. Ils apportent un dynamisme missionnaire et attestent que tout baptisé est responsable pour une part de la vie de l'Eglise.

3333. Dans notre diocèse*, pour qu'un service ecclésial soit considéré comme ministère reconnu, il doit :

- Corresponde à un service précis dans un champ clairement défini et nécessaire à la vie de l'Eglise.
- Comporter une vraie responsabilité et ne pas seulement constituer une aide ponctuelle dans une équipe.
- Etre reconnu par une lettre de mission précise signée par l'évêque ou son représentant pour trois ans renouvelables. Chaque renouvellement doit être l'occasion d'une réelle évaluation.
- Etre accompagné d'une formation.

3334. Destinée aux personnes recevant un ministère reconnu, bénévoles ou salariés, la formation à l'animation pour responsables en Eglise (FARE) favorise par les échanges, une expérience du travail en équipe qui est commune à plusieurs diocèses*.

3335. Des orientations

33351. L'envoi en mission des ministères reconnus se fait sur la base de la lettre de mission lue et commentée lors de l'Eucharistie d'envoi. Les procédures d'appel, de discernement et de définition de mission* seront évaluées en vue d'assurer un accompagnement fécond des personnes concernées. L'équipe d'accompagnement et le prêtre répondant seront notifiés dans la lettre de mission.

33352. Dans les trois années à venir, le bureau des ministères reconnus étudiera les fondements, les conditions de renouvellement des lettres de mission ainsi que les fins de mandat, en lien avec la commission des ministères* et sous la responsabilité du conseil pastoral diocésain*.

33353. Pour favoriser le soutien des ministères reconnus, des personnes-ressources les accueillent, les écoutent et les accompagnent si nécessaire. Les personnes-ressources et le bureau des ministères reconnus se rencontreront au moins une fois par an. Chaque personne recevant un ministère reconnu participera à un groupe local de réflexion. Il sera fait une relecture de la mission* au moins une fois par an.

33354. Ceux et celles qui débutent dans un ministère reconnu se rencontreront pour apprendre à s'organiser, à partager les joies et les difficultés rencontrées mais aussi pour découvrir progressivement la vie diocésaine, ceci à l'initiative du bureau des ministères reconnus.

334. L'articulation des ministères

"Il y a dans l'Eglise diversité de ministères mais unité de mission".

L'Esprit Saint est tout à la fois Celui qui répand ses dons pour le bien de tous et Celui qui unifie en vue de former le Corps du Christ (voir Ep 4, 1-16). Il ne peut y avoir d'articulation des ministères* sans une nécessaire reconnaissance du ministère reçu par l'autre, une écoute mutuelle, une confiance réciproque, une collaboration effective, au titre même de la mission* confiée à toute l'Eglise. Ces articulations des ministères* sont à vivre à tous les niveaux de la vie de l'Eglise. Il s'agit de bâtir le même Corps selon des responsabilités différenciées. Tout ministère* assume une tâche d'articulation. Les ministères ordonnés servent la communion* réciproque dont la source se trouve dans la vie trinitaire.

3341. Des orientations

33411. La formation commune entre les différents ministères* constitue un lieu important, non seulement de ressourcement et d'approfondissement, mais aussi d'articulation dans la communion*. Elle favorise la connaissance mutuelle. Elle permet des temps de témoignage et de partage éclairés par la Parole de Dieu accueillie et méditée ensemble. Les instances de collaboration mutuelle sont invitées à relire leurs pratiques et à développer le partenariat.

33412. Des équipes pluri-ministérielles (prêtres, diacres, personnes ayant reçu un ministère reconnu) sont à promouvoir dans tous les champs de la mission*. Les équipes d'animation pastorale* (EAP) sont encouragées à développer cette collaboration.

33413. Parmi les conseils diocésains*, le conseil presbytéral*, le conseil pastoral diocésain* et le conseil diocésain pour les affaires économiques* – dont les statuts sont expressément prévus par le code de droit canonique* – verront leur rôle, leur fonctionnement et leur collaboration précisés.

33414. Nous souhaitons qu'une réflexion soit poursuivie sur l'évolution des ministères ordonnés et en même temps que soient exploitées au maximum les possibilités offertes par les ministères institués et les ministères reconnus.

335. Une culture de l'appel

3351. L'appel s'enracine dans une démarche de foi. Tout chrétien, en essayant de vivre l'Evangile répond à l'appel du Seigneur. Toute vie est vocation et toute vocation est mission*.

3352. Depuis le précédent synode*, l'appel à des responsabilités s'est généralisé sous différentes formes. Le développement des ministères reconnus et la mise en route des communautés locales* ont révélé des capacités chez les personnes qui ont accepté des responsabilités.

3353. Routes d'Evangile présentait une dynamique d'appel (RE n° 74). Ces dispositions se trouvent renforcées par la conviction que nous devons passer de l'accueil des vocations qui se présentent à une proposition de vocations spécifiques à des hommes et à des femmes, en particulier des jeunes, dans le respect de la liberté de chacun.

3354. Lorsque les catéchumènes sont appelés par l'évêque au début du carême, la célébration de l'appel décisif et de l'inscription du nom constitue une référence parce qu'elle met en œuvre la double dimension de l'appel et de la réponse : le catéchumène est appelé par son nom et présenté personnellement à l'évêque et à l'Eglise ; puis en réponse, il donne son nom en l'inscrivant sur le registre.

3355. L'appel s'adresse d'abord à une personne, comme une proposition à se mettre debout et à suivre le Christ : Jésus appelle le collecteur d'impôts : "Suis-moi" (Mt 9, 9). Il ajoute : "Je suis venu appeler non pas les justes, mais les pécheurs" (Mt 9, 13). Cette invitation concerne aussi les pauvres (Lc 14, 13). Appeler est une exigence qui nous vient de Dieu. Pour y répondre, nous devons être inventifs et faire place aux autres. Cette orientation est à prendre en compte à chaque niveau de l'organisation territoriale pour bâtir une Eglise aux pierres vivantes : communautés locales*, secteurs pastoraux*, équipe d'animation pastorale*, conseil de mission de territoire*, mouvements* et services*.

3356. Des orientations

33561. Pour l'envoi en mission* de tout ministère* et de toute charge dans l'Eglise, il conviendra de chercher des signes liturgiques qui mettent en œuvre à la fois l'appel et la réponse.

33562. Au moins une fois par an, le conseil de mission* en chaque territoire* prendra les moyens pour chercher qui appeler au service de la mission*.

33563. Chaque équipe d'animation de territoire*, en lien avec le service diocésain des vocations, recherchera ce qu'il est opportun de proposer comme aide régulière ou ponctuelle au niveau des secteurs pastoraux*. Elle aidera à développer la prière, la prise de conscience de la mission* aujourd'hui et la dimension spirituelle de l'appel. On veillera à ce que soient présentées à des jeunes et adultes les vocations spécifiques lorsque cela semblera opportun.

33564. En ce qui concerne l'interpellation, le conseil de mission du territoire sera un lieu privilégié pour repérer des besoins et engager une réflexion en vue du ministère diaconal. Plusieurs territoires* pourront s'associer pour cette recherche. On veillera à ce que les mouvements en soient partie prenante. Au niveau du secteur pastoral*, l'équipe d'animation pastorale* (EAP) est l'instance adaptée à des interpellations possibles, en dialogue avec le comité diocésain du diaconat.

33565. Des personnes nouvelles seront invitées à participer à des réunions pour découvrir comment se vivent les responsabilités à différents niveaux. Dans cette perspective, les confirmés seront invités, en début d'année, à prendre part à la vie et aux activités de la communauté.

33566. Dans ce visage d'Eglise, nous estimons nécessaire que soit manifestée la suite radicale du Christ et le service de son Evangile par des vocations spécifiques. A cet égard, il conviendra de découvrir et de présenter la signification propre des ministères ordonnés (évêques, prêtres et diacres) et celle de la vie consacrée*. En ce sens, le service diocésain des vocations sera force de proposition.

33567. Une attention particulière sera portée aux jeunes. Déjà certains d'entre eux assurent des responsabilités (groupes locaux, mouvements, services). Les acteurs* en responsabilité auprès d'eux contribueront à ce qu'ils soient reconnus comme membres à part entière de l'Eglise. Ils les accompagneront dans leurs responsabilités en veillant à ce qu'elles soient à leur mesure et compatibles avec leur disponibilité. Sur ce chemin, il sera possible de leur présenter l'éventail des vocations au service de Dieu et de l'Eglise. Les jeunes seront fortement encouragés à participer aux rencontres diocésaines, aux temps forts des mouvements, des communautés locales et à toute autre proposition.

OUI : 369 ABSTENTION : 29 NON : 8

Lexique

Acteur - Tous les membres du Peuple de Dieu sont appelés à devenir acteurs et actrices de l'Evangile. La réponse à cet appel est possible sur la base des sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie). Participer à l'annonce de l'Evangile, à l'édification de la communauté ecclésiale et à sa mission en ses propres lieux de vie, c'est dans le même mouvement sortir de la passivité. C'est dépasser le stade de spectateur pour entrer soi-même comme acteur sur la scène du monde, au nom de l'Evangile (voir n° 31).

Archevêque métropolitain - En chaque province ecclésiastique existe un siège métropolitain. L'évêque titulaire de ce siège se trouve désigné comme archevêque. Celui-ci préside la province ecclésiastique, mais il n'a aucun pouvoir de gouvernement dans les diocèses suffragants (diocèses voisins appartenant à la même province ecclésiastique). Il favorise la collaboration mutuelle. L'insigne distinctif qu'il porte lors des célébrations liturgiques - le pallium (deux bandes de laine marquées de six croix) - traduit la communion avec le Siège apostolique (Rome).

Assemblée diocésaine - Celle-ci offre une représentativité du Peuple de Dieu en Poitou en vue d'une consultation demandée par l'archevêque. Le présent synode prévoit la tenue d'une assemblée diocésaine après la convocation d'assemblées territoriales dans cinq ans (voir n° 413).

Code de droit canonique - Le décret de Gratien (1140) constitue une première compilation des règles de vie en Eglise. C'est le premier concile du Vatican (1870) qui demande la rédaction d'un livre simple (un

code) à la manière du code civil français. Ce code fut promulgué en 1917. A la demande de Jean XXIII, celui-ci fut réformé puis promulgué en 1983 par Jean-Paul II. Il constitue un lieu de réception de l'enseignement du concile Vatican II. Ainsi, par exemple, le synode diocésain est présenté dans le livre II intitulé : "le Peuple de Dieu", canons 460-468.

Commission des ministères - Elle rassemble, autour de l'archevêque des représentants de différentes instances diocésaines : conseil presbytéral, comité diocésain du diaconat, bureau des ministères reconnus, conseil pastoral diocésain, conseil diocésain des religieuses, conseil diocésain du laïcat, service diocésain des vocations. Cette commission a reçu la mission de réfléchir et de travailler à l'appel, à la formation et à l'articulation entre les différents ministères. Elle peut être une instance de proposition, sans exercer cependant de responsabilité pastorale effective.

Communautés locales - L'intuition des communautés locales est avant tout missionnaire. Elle vise le partage et la proposition de l'Evangile dans une proximité aux personnes : là où vivent des chrétiens qui se reconnaissent mutuellement, là est l'Eglise, là est le Christ (Mt 18, 20). L'installation d'une équipe de base et le développement des communautés locales se font en solidarité avec le conseil pastoral de secteur. Elles s'organisent selon les grandes fonctions nécessaires à l'existence d'une communauté chrétienne et elles participent au projet pastoral du secteur (voir n° 2226).

Communio - La communion est une notion tenue en grand honneur dans les premiers siècles de l'Eglise et mise en valeur par le concile Vatican II. Il ne s'agit pas de quelque vague sentiment, mais d'une réalité organique qui prend forme institutionnelle en même temps qu'elle est animée par l'amour mutuel. Elle s'origine en Dieu-Trinité qui, dans la reconnaissance des différences légitimes, voire même dans les tensions possibles, invite à rendre témoignage de l'Amour qui nous précède et qui se traduit par la communion sacramentelle et ecclésiale.

Conseils diocésains - Outre le conseil presbytéral, le conseil pastoral diocésain et le conseil diocésain pour les affaires économiques (conseils demandés ou souhaités par le code de droit canonique et présentés dans ce lexique) le diocèse comprend plusieurs autres conseils diocésains : le conseil de mission des territoires, le conseil diocésain des services, le conseil diocésain des religieuses, le conseil diocésain du laïcat, le conseil pastoral diocésain des jeunes, le comité diocésain du diaconat, le bureau des ministères reconnus. Ces instances constituent une représentativité des personnes concernées en vue d'une collaboration directe aux orientations du diocèse. Le conseil épiscopal n'est pas un conseil diocésain : il s'agit d'un conseil de l'archevêque, sous mode d'une équipe de travail.

Conseil de mission des territoires (CMT) - Ce conseil constitue, sur le plan diocésain, une représentativité des quatorze territoires. Il assure la mise en œuvre des orientations communes, après consultations et réflexions. En chaque territoire, un conseil de mission assure une quadruple charge (voir n° 2228).

Conseil diocésain pour les affaires économiques - Sous la présidence de l'archevêque, il assure dans un esprit évangélique une saine gestion du diocèse et veille à l'équilibre du budget annuel. La gestion des biens est intimement liée aux orientations pastorales du diocèse (voir n° 233).

Conseil épiscopal - Le Conseil épiscopal est constitué de membres choisis par l'archevêque pour favoriser l'action pastorale en Deux-Sèvres et Vienne, mais aussi pour le conseiller dans le gouvernement quotidien du diocèse.

Conseil pastoral de secteur - Le conseil pastoral de secteur (CPS) est le niveau où s'élaborent les impulsions pastorales, tenant compte des réalités locales mais aussi des orientations du territoire et du diocèse (voir n° 2224).

Conseil pour les affaires économiques - Le CAE assure, avec le responsable pastoral, l'administration du secteur pastoral (voir n° 2332).

Conseil pastoral diocésain - Le conseil pastoral diocésain (CPD) assure une représentativité de l'ensemble du Peuple de Dieu, dans sa diversité. Il lui revient, sous la présidence de l'archevêque, d'étudier ce qui touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques.

Conseil presbytéral - Celui-ci est constitué de prêtres représentant l'ensemble du presbyterium. Il assiste l'archevêque dans le gouvernement du diocèse, en vue de promouvoir le bien pastoral du Peuple de Dieu.

Diocèse - Selon le concile Vatican II, "Le diocèse est une portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec la coopération de son presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique" (voir n° 2012).

Doyenné - Dans le diocèse de Poitiers, les doyennés constituent l'instance et le cadre de rencontre de prêtres sur un même espace géographique. Il s'agit de manifester le caractère collégial du ministère presbytéral. Les doyennés contribuent à la vie et à l'unité du presbyterium. Les rencontres régulières s'organisent généralement autour de la prière, de la réflexion et de la relecture concernant l'exercice du ministère, de l'échange fraternel et de la convivialité.

Equipe d'animation pastorale - En chaque secteur, l'équipe d'animation pastorale (EAP) est le premier lieu où s'exerce la diversité des ministères et des responsabilités en vue d'une même mission. Dans un constant va-et-vient avec le conseil pastoral de secteur (CPS), elle assure la rédaction du projet pastoral et veille à sa mise en œuvre (voir n° 2225).

Equipe de base - L'équipe de base est le fondement indispensable d'une communauté locale. Chaque communauté locale est installée et animée sur la base d'une équipe où chaque membre reçoit une délégation clairement définie. A chaque communauté locale est envoyé un prêtre nommé par l'archevêque (voir n° 2227).

Equipe diocésaine enfance jeunesse et adultes inadaptés (EDEJI) constitue un service diocésain mettant en œuvre des propositions diversifiées concernant les personnes en situation de handicap (voir n° 3123).

Incardination - Aucun prêtre n'exerce à son compte. Par son ordination, il est coopérateur du ministère épiscopal. L'incardination (du latin cardo : gond, pivot) désigne le lien juridique qui rattache un prêtre à son diocèse. Tout prêtre est incardiné à un diocèse, c'est-à-dire indéfectiblement lié à lui (voir n° 3312).

Laïcs - Sous le nom de laïcs le concile Vatican II décrit "les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au Peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exerce pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien. Le caractère séculier est le caractère propre et particulier des laïcs" (Constitution dogmatique sur l'Église n° 31).

Ministères - A la suite du Christ, "venu non pour être servi, mais pour servir" (Mc 10, 45), plusieurs types de ministères contribuent à la croissance de l'Église et à sa mission :

- Les ministères ordonnés sont conférés par le sacrement de l'ordre, selon trois degrés : épiscopat, presbytérat, diaconat (voir n° 331 - 332).
- Les ministères institués sont des ministères laïcs s'exerçant toute la vie notamment dans un cadre liturgique : lectorat (service de la Parole) et acolytat (service de l'autel). Ils constituent la plupart du temps une étape vers le ministère diaconal et presbytéral.
- Les ministères reconnus à des laïcs en charge ecclésiale :

ils correspondent à des services précis dans un champ clairement défini et nécessaire à la vie de l'Église ; ils comportent une vraie responsabilité ; ils sont reconnus par une lettre de mission de l'archevêque ou de son représentant pour trois ans renouvelables ; ils sont accompagnés d'une formation (voir n° 333).

Mission - La mission de l'Église s'enracine dans l'envoi du Christ par le Père. Jésus lui-même envoie les Douze porter la Bonne Nouvelle du salut. Ainsi, les disciples du Christ, sur le fondement des sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie) et des dons de l'Esprit, se reconnaissent-ils comme des envoyés : il s'agit de manifester l'Évangile à tous les hommes et à toutes les femmes, au cœur de leur existence et de leur culture, ici et au-delà de toute frontière.

Mouvements - Dans l'Église, il existe une diversité de mouvements : mouvements apostoliques, mouvements éducatifs, mouvements caritatifs, mouvements spirituels, mouvements familiaux. Ils contribuent au bien de leurs membres, mais aussi à celui de l'Église dans son ensemble. Ils constituent souvent une modalité particulière de la relation de l'Église à la société.

Œcuménisme - Le mouvement œcuménique favorise, par les moyens adaptés, la rencontre et le dialogue entre les confessions chrétiennes (anglicans, catholiques, orthodoxes, protestants ...). Reconnaisant que

la communion est imparfaite aujourd'hui, la foi commune en Jésus-Christ Sauveur donne aux baptisés d'entrer dans sa prière pour l'unité (Jn 17, 1-26) et d'y répondre (voir n° 3116 et n° 3125).

L'œcuménisme n'est pas à confondre avec le dialogue inter-religieux qui concerne les relations avec les autres religions (voir n° 2116).

Paroisse - Les secteurs pastoraux (voir n° 2223 - 2225) sont constitués de communautés locales (voir n° 2226 - 2227), de mouvements et services. Il s'agit de servir au mieux l'annonce de l'Évangile, la célébration de la foi et l'humanisation de la vie en société. Le synode demande qu'une recherche soit entreprise dans les années à venir pour que les secteurs pastoraux soient transformés en nouvelles paroisses (voir n° 22307).

Pastoral - Cet adjectif qualifie des instances de gouvernement et des responsabilités confiées (exemples : conseil pastoral diocésain, conseil pastoral de secteur, délégué pastoral...). Il se réfère à la figure du Christ, l'unique Pasteur (Jn 10, 1-18). Cet adjectif exprime la suite du Christ et la collaboration exercée au service de la mission confiée. Il s'agit d'organiser la vie de l'Église de telle manière qu'elle manifeste l'amour de Dieu pour tous et pour chacun.

Personnes-ressources - Pour favoriser le soutien des ministères reconnus, les personnes-ressources jouent auprès d'elles un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement si nécessaire (voir n° 33353).

Presbyterium - Il est constitué de l'ensemble des prêtres qui coopèrent avec l'évêque, en vue de la mission apostolique confiée. Ce lien sacramentel entre l'évêque et ses prêtres trouve sa principale expression dans la concélébration eucharistique, spécialement lors de la messe chrismale. Les religieux-prêtres qui exercent un ministère pastoral dans le diocèse sont membres du presbyterium.

Province ecclésiastique - En France, l'Église catholique est organisée en quinze provinces ecclésiastiques. L'archidiocèse de Poitiers appartient à la province ecclésiastique Poitou Charentes Limousin, correspondant ainsi à deux régions administratives de la société civile. L'organisation en province ecclésiastique se traduit par des relations de collaboration entre les diocèses d'Angoulême, de Limoges, de la Rochelle, de Poitiers et de Tulle.

Secteur pastoral - Selon Routes d'Évangile n° 811, "le secteur forme l'unité pastorale de base permettant de vivre la proposition et la célébration de la foi, dans un espace humain relativement homogène" (voir n° 2223).

Services - Le diocèse se dote d'un ensemble de services qui répondent, chacun, à une mission précise. L'annuaire diocésain permet de connaître l'ensemble des services. La plupart ont leur adresse et leur bureau à la Maison diocésaine (voir n° 3227).

Synode diocésain - La convocation d'un synode diocésain commence généralement par une large consultation des habitants, croyants ou non, sur l'ensemble du diocèse. Il s'agit alors de connaître l'avis des personnes sur un sujet d'importance pour la vie de l'Église dans la société actuelle. La célébration d'un synode se poursuit sous la forme d'assemblées constituées de délégués (prêtres, diacres, religieux-religieuses, laïcs). Ces assemblées donnent lieu à des orientations en vue de l'annonce de l'Évangile aujourd'hui. Ces orientations prennent force de loi lors de la promulgation des Actes synodaux par l'évêque.

Territoires - Le diocèse est organisé en quatorze territoires, onze pays et trois villes. Chacun des pays et chacune des villes constitue un ensemble humain. Les territoires manifestent ainsi la diversité des visages du diocèse (voir n° 2228).

Vie consacrée - Par une vie fraternelle et par la pratique des conseils évangéliques (pauvreté, chasteté, obéissance), des chrétiens et des chrétiennes s'engagent radicalement à la suite du Christ, selon une intuition fondatrice – un charisme – qui se déploie dans le temps. La richesse et la variété des spiritualités offrent des formes variées de consécration, contemplatives ou apostoliques. Les instituts séculiers et les laïcs consacrés proposent également une forme de consécration personnelle en même temps qu'un engagement dans la société (voir n° 2222 et n° 3115).

ADRESSES

Archevêché

44, rue Jean Jaurès

86035 - Poitiers Cedex

Téléphone : 05 49 50 12 00

L'archevêché est le lieu de résidence de l'archevêque.

Plusieurs services s'y trouvent également :

Secrétariat de l'archevêque et du conseil épiscopal.

Siège social de l'association diocésaine de Poitiers (entité juridique et légale du diocèse). A ce titre, c'est le lieu des services de gestion de l'économat diocésain (Ressources humaines, administratif, fiscal et comptable, juridique, financier, immobilier, foncier et successoral).

Service des archives historiques du diocèse.

Semaine religieuse Eglise en Poitou.

Bureau des mariages.

Maison diocésaine

10, rue de la Trinité

86034 - Poitiers Cedex

Téléphone : 05 49 60 63 00

Les services diocésains ont, pour la plupart d'entre eux, leur adresse à la Maison diocésaine.

Annuaire diocésain

Les responsabilités diocésaines ainsi que les coordonnées des prêtres, diacres, personnes ayant reçu un ministère reconnu, communautés religieuses, services diocésains, mouvements et institutions catholiques sont indiquées dans l'annuaire diocésain. Celui-ci est publié chaque année, au mois de janvier : 44 rue Jean Jaurès - 86035 Poitiers

Site internet du diocèse www.diocese-poitiers.com.fr

Celui-ci offre une mine d'informations sur l'organisation du diocèse et son actualité. Il présente également un ensemble de textes de référence et il ouvre à de nombreux autres sites.

MESSAGE DES DELEGUES SYNODAUX

Vivre un synode est toujours une aventure.

Elle suppose disponibilité et écoute, courage de la parole et exposition à l'autre.

Nous avons voulu donner largement la parole à tous ceux qui, en Vienne et Deux-Sèvres, ont bien voulu nous confier ce qui fait sens dans leur vie et nous parler de l'Eglise catholique. Cette expérience n'a pas été facile mais nous gardons précieusement ces paroles comme un trésor. Elles ont été accueillies avec soin au niveau de chacun des territoires du diocèse, au plus près des réalités humaines qui s'y expriment.

Nous avons entendu les joies et les peines des hommes et des femmes de la Vienne et des Deux-Sèvres, leurs espoirs et leurs difficultés. Ils sont le souffle de nos actes synodaux, la respiration de notre marche, scandée par les orientations prises dans chacun des territoires. L'attention aux réalités humaines et la proximité à tout ce qui fait la vie de nos contemporains est réaffirmée comme une priorité.

Les conseils diocésains se sont interrogés sur les acteurs et les ministres de l'Evangile. A l'heure de mutations profondes, alors que l'identité de chacun est aujourd'hui sujet de questionnement, nous croyons que nous existons les uns par les autres et que nous avons besoin les uns des autres ; nous ne voulons pas nous isoler mais, au contraire, nous enrichir mutuellement. Tous, catholiques du diocèse, nous sommes acteurs de l'Evangile, et nous ne voulons oublier personne pour rendre notre société plus juste et plus humaine.

Nous affirmons notre désir d'être une Eglise à portée de voix, qui s'intéresse à toutes les questions qui traversent notre société. Nous voulons être proches de tous, particulièrement de ceux qui souffrent de la précarité, des exclus, de ceux qui cherchent, de ceux qui inventent, en restant attentifs à ce que l'Esprit nous dit aujourd'hui à travers chacun d'eux.

Le Christ nous appelle. Le Christ nous guide. Le Christ nous envoie sur les chemins d'humanité. Au service de la mission, des acteurs et des ministres doivent se lever. L'ouvrage mis sur le métier à tisser n'est pas terminé. Après deux années de synode, nous ne sommes pas au bout de la route : en réalité, elle continue pour chacun aujourd'hui.

Poitiers, le 14 septembre 2003

LETTRE SYNODALE DE MGR ROUET

La célébration de notre deuxième Synode touche à sa fin. Elle évoque un passage de l'Evangile de saint Marc. Jésus envoie les Douze en mission, deux par deux (6, 7), sans autre bagage qu'une Parole à proclamer, avec la puissance de libérer les hommes de ce qui pèse sur leur vie (6, 13) : déjà l'union de la Parole et des signes concrets. Puis les apôtres reviennent, mission accomplie. Ils racontent à Jésus "tout ce qu'ils avaient fait et tout ce qu'ils avaient enseigné" (6, 30). Tout : cela fait beaucoup ! et notre Synode thématique a traité de beaucoup de sujets.

Le compte-rendu des Douze se fait dans la mêlée et la bousculade: "ils n'avaient même pas le temps de manger" (v. 31). Cela nous arrive parfois. Alors Jésus les entraîne vers un lieu désert pour se reposer. Le repos : un grand jour final où Dieu s'écarte de la création. "Il se repose de l'œuvre qu'il avait faite" (Gn 2, 2). Certes, mais Dieu peut-il rester impassible devant tout ce qu'il avait fait, éloigné de ce fourmillement d'êtres, de mouvements et de vies ? Peut-il rester loin de ces hommes qu'il avait amoureusement érigés à son image ! Dieu se retire pour mieux prendre son élan et s'avancer vers l'alliance avec l'humanité.

De même en saint Marc : le Christ monte en barque avec les disciples. Les voici à l'écart. Du moins, ils l'espèrent. Mais en débarquant, ils sont devancés par les foules. Elles avaient deviné le point d'accostage. De partout, elles s'y étaient précipitées, fatiguées et en désordre, "comme des brebis sans berger". Alors Jésus "eut pitié d'elles" (v. 34) et il reprend aussitôt sa mission. Il leur parle en prenant tout son temps et, le soir, il les nourrit, demandant aux disciples d'assurer le service.

L'urgence de se donner

Dans ce passage de saint Marc, plusieurs points sont frappants. D'abord, le soin que Jésus prend à former ses disciples. La mission qu'il leur confie les rend semblables à leur Maître. Ils ont le pouvoir de parler et de maîtriser les souffrances. Finalement, ils assurent le service de la nourriture. Ensuite, Jésus écoute un compte-rendu et veut ménager à ses amis un temps de reprise. Mais les foules les devancent. Il y a urgence. Elles ont soif que Jésus s'occupe d'elles, elles ont faim. Impossible de se dérober, ou d'attendre ou de renvoyer les foules. Il n'y a plus qu'à se donner à elles.

Pendant deux ans, nous avons multiplié les contacts, les rencontres et les dialogues, avec des hommes et des femmes qui ne partagent pas notre foi, et entre nous. La parole échangée a été la nourriture de notre réflexion et la force de notre marche. Ensemble, nous avons passé le seuil de nos habitudes afin de discerner, dans un partage, la voix de l'Esprit, douce, appelante et impérieuse. Nous avons pris le temps de recul, de la réflexion - ce n'était pas du repos ! - en quatorze assemblées territoriales et en deux assemblées générales. Ensemble, nous avons tissé les fils multicolores, récoltés à tous vents, pour dessiner un visage attirant de notre Eglise. Ensemble, nous avons approfondi la mission des territoires et des communautés locales, cherché comment mieux nouer un partenariat avec les mouvements

apostoliques. Ensemble, nous avons tracé les voies d'une meilleure articulation entre les ministres ordonnés, les ministères reconnus et les innombrables acteurs de l'Évangile.

Dans les actes de notre vie, s'étend cette plage commune d'orientation et de décision, à la suite de l'assemblée de Jérusalem, au cœur de la mission de Paul (Ac 15).

Et les foules sont là, autour de nous. A la différence du récit évangélique, elles n'accourent pas pour nous entendre. Mais elles nous précèdent. Regardez-les bien : depuis les personnes âgées, isolées dans leurs souvenirs dont nul ne se préoccupe, jusqu'aux jeunes qui restent sans emploi et ne savent où tourner leur vie ; depuis ceux qui affichent une profonde indifférence à toute question religieuse jusqu'à ceux qui, craintifs, se bardent d'assurance vengeresse ; depuis ceux qui partagent une autre foi jusqu'à ceux qui se demandent si la foi a un avenir.

Ils ont faim à leur manière et parfois ne le savent pas. Mais ils sont les frères et les sœurs que Dieu vous donnent, jeunes ou aînés, riches ou pauvres, chacun d'eux. Nous sommes de la même humanité. Dieu notre Père leur adresse le même appel, leur porte le même amour.

Les foules sont là. Il y a urgence de nous donner. Un synode prépare une Église qui se livre pour le monde.

Passer des Actes écrits aux actes de la vie

La page de saint Marc que nous venons de relire, fait apparaître à la fois la constitution du groupe des Douze et son orientation pour le service et la mission. Le récit paraît très ordinaire et se coule dans les habitudes de l'époque. Cependant, sa nouveauté tient dans la finalité : ce que sont les Douze, ils le sont pour les autres. En cela, ils suivent leur Seigneur: "Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour une multitude" (Mc 10, 45).

Moment intense de la vie du diocèse, le synode n'a procédé ni par coup d'éclat, ni de manière spectaculaire. Il s'inscrit dans une histoire fidèle, celle de la mission pour laquelle l'Évangile nous envoie. La mission n'avance pas, en vérité, par des actions miraculeuses.

Car elle suit la logique de l'incarnation : pour donner aux hommes la vie de Dieu, le Fils a reçu de l'humanité son corps et son sang, son histoire et sa langue. C'est l'échange qui fonde la mission, tout comme le pain offert à la messe conditionne la présence du Christ qui se livre en communion à des hommes qui lui donnent le pain et le vin, fruits de la terre et de leur travail. Cet échange intime, cette amitié, loin de replier les croyants sur eux-mêmes, les envoie "pour la vie du monde" (Jn 6, 56). La mission est une histoire d'amitié.

Nous avons ouvert le synode par des espaces de dialogue au-delà de nos modes habituels de relation. Le synode nous a fait passer ensemble le seuil et la porte de la cathédrale : magnifique symbole de la vie synodale qui nous conduit à sortir de nous pour aller vers les autres. L'heure n'est plus de se demander avec regret qui vient dans notre Église, elle est de se demander avec ardeur vers qui va l'Église.

Les Actes du synode sont écrits. Ils sont précédés des Actes de la vie des communautés à la suite des Actes des Apôtres qu'ils actualisent au plus près de notre existence, dans le présent de notre mission. Ce présent est parfois rude. Mais le Christ qui nous accompagne récapitule le travail accompli. Il nous dit "Levez les yeux et regardez les champs ; ils blanchissent, prêts pour la moisson... Autre est le semeur, autre le moissonneur" (Jn 4, 35.37).

Le livre synodal attend de passer dans nos actes, en pulsion d'espérance. Des orientations ont été votées. Il nous faut les appliquer avec détermination et courage. Sinon, nous tomberions dans le double langage. A chaque membre du synode de les faire connaître, de les expliquer et de participer à leur mise en œuvre avec la même résolution qui a conduit aux votes. Le synode continue, comme le grain dispersé en semence. Que ce grain tombe sur le chemin où picorent les oiseaux, c'est aussi le chemin où passe le Christ qui est la Voie. Qu'il tombe dans les pierres, le Ressuscité

a roulé la pierre du tombeau. Qu'il tombe dans les épines, elles sont aussi la couronne du Fils aimant. Notre responsabilité consiste à oser semer. Partout.

La raison de notre espérance

L'épître de Pierre demande aux chrétiens d'être "toujours prêts à répondre à quiconque nous demande raison de l'espérance qui est en nous" (1 P 3, 15). Les Actes du synode comportent des convictions qui ont été vigoureusement réfléchies. Elles s'appuient sur l'Écriture Sainte et sur le Concile Vatican II. Un réel

travail de réflexion théologique a été fourni, afin d'expliquer les raisons de notre action et des orientations prises. Prenez le temps de les étudier, elles vous formeront à une foi mûre et solide.

Des sujets sont nouveaux, ainsi celui sur l'articulation et le contenu de chaque ministère. Les textes de l'Ecriture nous apprennent que le Christ a donné des charges diverses dans l'Eglise, que l'Esprit accorde à chacun des dons particuliers pour le bien de tous. Ces mêmes textes sont difficiles à concilier parce qu'ils proviennent de milieux différents : du monde juif proprement dit, du monde juif marqué par la culture grecque, du monde païen... Heureuse difficulté ! Elle nous apprend que la manière de vivre un ministère, son contenu concret, change selon les circonstances ! Il faut partir de la situation historique de l'Eglise pour comprendre la mission de chaque acteur de l'Evangile : les membres des équipes de base des communautés locales, les responsables de mouvements, les membres des services mettent en action les sacrements de l'initiation chrétienne. Les ministres reconnus sont envoyés pour articuler le travail de ces acteurs de l'Evangile. Les diacres suivent le Christ, Seigneur de l'histoire et Maître de la création. De ces multiples actes, les prêtres ont charge d'en faire le Corps du Christ, son Epouse qu'il aime. Nul ne se situe seul, à partir de ce qu'il est, c'est le Corps entier qui assigne à chacun, mieux qu'une place à prendre, le service que les autres attendent de lui.

Nous avons à expérimenter ce visage d'Eglise. Quand l'isolement augmente le manque de serviteurs et rend plus aigüe la question de leur identité et de leur pouvoir, notre espérance veut que, grâce à la pauvreté, la confiance reçue du Christ soit partagée entre tous : elle est plus forte que tout. C'est l'heure de la confiance !

Un synode se reçoit, comme on accueille un invité. Le Christ passe parmi nous. Sa présence change nos habitudes. Nous le découvrons à nouveau, dans la jeunesse de Pâques. Cette année sera prioritairement consacrée à recevoir le texte du synode, à le méditer, à le travailler, en continuant l'étude de l'Ecriture et la prière qui ont soutenue notre démarche. Laissons le synode irriguer notre vie.

Il y a dix ans, le Père Rozier promulguait le premier synode diocésain. Le travail alors accompli a solidement marqué le diocèse. Il a impulsé un grand élan. La route continue, celle d'une Eglise qui vit normalement de manière synodale. Rendons grâce à Dieu qui nous appelle et nous choisit comme collaborateurs, au Père de qui tout vient et vers qui tout remonte, à son Fils, qui scelle son alliance avec l'humanité et à l'Esprit qui anime la communion de l'Eglise et la conduit dans la mission évangélique.

Amen.

MEDITATION

"Quand tu prends le livre des Ecritures..."

"Essaie d'avoir un puits à toi et une source à toi.

Quand tu prends le livre des Ecritures,
mets-toi à produire, même selon ta pensée propre,
quelque interprétation et,
d'après ce que tu as appris dans l'Eglise,
essaie de boire, toi aussi, à la source de ton esprit.
A l'intérieur de toi, il y a une véritable eau vive,

il y a les canaux intarissables
et les fleuves gonflés du sens spirituel,
pourvu qu'ils ne soient pas obstrués
par de la terre ou du déblai.
Empresse-toi de creuser et d'évacuer les ordures,
c'est-à-dire de chasser de toi la paresse d'esprit
et l'engourdissement du cœur.
Purifie ton esprit,
pour qu'un jour tu puisses boire à tes sources
et puiser l'eau vive à tes propres puits.
Car si tu l'as reçue avec foi,
elle deviendra en toi source d'eau jaillissant
pour la vie éternelle,
par ce même Jésus-Christ notre Seigneur,
à qui appartiennent la gloire et la puissance
dans les siècles des siècles".

Origène (v 185-v 253/254), Homélie XII, 5
sur la Genèse : Le puits de Rébecca

Ce texte a été donné à l'occasion de la convocation du présent synode, le jour de Pentecôte 2001.

"Que tu remplisses
du Souffle de ton Esprit
les voiles de notre confession de foi..."

Pour moi, je suis en vérité conscient, ô Père, Dieu tout-puissant, Que c'est bien envers toi le principal
devoir de ma vie

Que tous mes discours et mes pensées parlent de toi.
Et tel est à la vérité le seul propos avoué de ma volonté ;
Le reste est un présent de ton aide et de ta miséricorde
à demander par la prière :
Que tu remplisses du souffle de ton Esprit les voiles,
déployées pour toi,
De notre confession de la foi
Et que tu fasses progresser la course où s'est lancée
notre prédication.

Nous, bien sûr, indigents que nous sommes,
nous implorerons ce qui nous manque,
Et nous apporterons une application obstinée
A scruter les paroles de tes prophètes et de tes apôtres,
Et nous frapperons à toutes les portes
de ce dont le sens nous est clos.
Mais il t'appartient à toi de nous donner
ce pour quoi nous prions,
de rendre présent ce que nous demandons,
de faire s'ouvrir la porte où nous frappons.
Car nous sommes dans la torpeur sous l'effet
d'un certain engourdissement paresseux qui nous est naturel,
et la faiblesse de notre esprit nous enferme
sous la contrainte de l'ignorance
quand il s'agit de comprendre ce qu'il en est de toi.

Mais le goût pour ton enseignement nous forme à une perception de la connaissance divine, et l'obéissance de la foi nous conduit au-delà de nos modes naturels de juger.

Nous attendons donc de toi que tu stimules les timides débuts
de cette entreprise et les confirmes
par une progressive croissance.

Que tu nous appelles aussi à avoir part
à l'Eglise des prophètes comme des apôtres,
afin que nous n'allions pas comprendre

leurs paroles en un autre sens que celui où ils les ont prononcés et que nous atteignions le sens propre des mots,

parce qu'ils signifieront pour nous les mêmes choses.

Accorde-nous la précision dans les mots,
la lumière dans l'intelligence, la dignité dans les paroles,
la loyauté envers le vrai.

Et permets que nous exprimions ce qu'aussi bien nous croyons.

C'est-à-dire que tel soit notre lot,

A nous qui te connaissons par les prophètes et les apôtres,
toi l'unique Dieu Père
ainsi que l'unique Seigneur Jésus Christ.

Saint Hilaire, Traité sur la Trinité I, 37-38

Ce texte a été lu pendant la prière du dimanche matin, lors de la seconde assemblée générale du synode

PRESENTATION DES DEUX TEXTES

Texte d'origène

Ce texte génial d'Origène rappelle à chaque chrétien que, pourvu qu'il soit en Eglise, il a vocation et capacité à interpréter l'Ecriture, en laissant parler la Parole qui l'habite au titre de sa foi et de son baptême. Naturellement, cela demande tout un travail, une ascèse... Une telle redécouverte pourra soutenir la démarche synodale et redonner à chaque chrétien l'ambition d'être lui-même serviteur et messenger de la Parole.

texte de Saint Hilaire

Saint Hilaire n'est pas un théologien en chambre, spéculant sur le mystère de Dieu Trinité pour le simple plaisir de penser. Son combat pour la divinité du Fils est essentiel à la foi de l'Eglise.

Saint Hilaire n'est pas un évêque de cour, soucieux de son bien-être et avide de tranquillité. Son engagement pour la foi du Concile de Nicée le jette sur les routes de l'exil et l'oppose vigoureusement au pouvoir de l'Empire.

Saint Hilaire est d'abord un pasteur, en charge de son peuple et responsable tant de la vérité de la foi que de la capacité de l'Eglise à transmettre cette foi dans des mots qui sonnent juste et puissent être entendus.

Le secret de saint Hilaire tient dans la célèbre prière placée à la fin du premier des douze livres de son grand ouvrage sur la Trinité. Sans travail sur l'Ecriture, il y a peu de chances que l'Eglise trouve les mots qui parlent au monde. Sans prière, il y a encore moins de chance qu'elle puisse s'engager résolument sur les chemins d'un témoignage aussi juste qu'audacieux.

Avec les mots de saint Hilaire, prions l'Esprit que, soufflant sur notre assemblée, il gonfle les voiles de notre foi et nous pousse au grand large.